



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

45^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

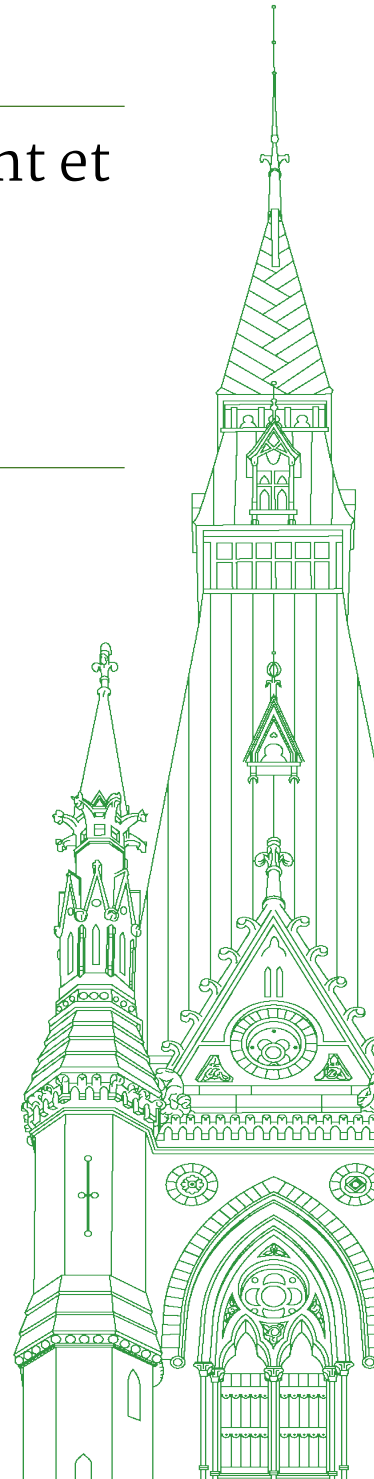
Comité permanent de l'environnement et du développement durable

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 039

Le mardi 26 mai 2026

Présidente : Shannon Miedema



Comité permanent de l'environnement et du développement durable

Le mardi 26 mai 2026

• (1545)

[Français]

La présidente (Shannon Miedema (Halifax, Lib.)): Bonjour, tout le monde.

[Traduction]

Il s'agit de la 39^e réunion du Comité permanent de l'environnement et du développement durable.

J'invite les personnes présentes dans la salle à suivre les lignes directrices en matière de santé et sécurité qui figurent sur les cartes posées sur la table, afin de prévenir les incidents acoustiques.

J'ai quelques points d'ordre administratif à mentionner avant de commencer.

Je vous rappelle que la date limite pour soumettre des amendements par écrit au projet de loi C-241 est ce jeudi 28 mai, à 16 heures.

En ce qui concerne l'invitation à comparaître adressée à Mme Dawn Farrell, du Bureau des grands projets, je vous informe qu'elle a fait savoir qu'elle ne sera pas en mesure de comparaître au mois de juin en raison de son horaire. Nous devrions peut-être envisager de préparer une nouvelle invitation à l'intention de Mme Farrell lorsque nous nous pencherons sur les travaux du Comité dans un proche avenir.

Pour ce qui est de la motion approuvée en février pour l'étude de la politique du gouvernement sur la fabrication du plastique, le Comité a convenu de tenir une réunion pour étudier cette politique. S'il n'y a pas d'objection, nous proposons que cette réunion ait lieu idéalement le 11 juin, lors de notre séance régulière. Cette réunion pourrait aussi avoir lieu le 18 juin, mais nous ne savons pas si nous siégerons encore à ce moment-là, alors le 11 juin serait une date plus sûre pour entendre des témoins et inviter la ministre de l'Environnement, du Changement climatique et de la Nature à comparaître.

Si les membres du Comité sont d'accord, le greffier invitera des témoins à comparaître. Idéalement, il souhaiterait recevoir vos propositions de témoins d'ici 14 h 30 le vendredi 29 mai.

Des députés: D'accord.

La présidente: Très bien.

Aujourd'hui, nous discutons du projet de loi C-241, Loi prévoyant l'élaboration d'une stratégie nationale sur la prévision des inondations et des sécheresses. Nous recevons la députée de Terrebonne, Tatiana Auguste. Il s'agit de son projet de loi d'initiative parlementaire. Nous accueillons également, par vidéoconférence, John Pomeroy, professeur distingué de l'Université de la Saskatchewan, qui a joué un rôle essentiel dans l'élaboration de ce projet de loi.

Je crois savoir que vous avez chacun une déclaration préliminaire à faire. Vous disposerez de cinq minutes à cet égard. Ensuite, nous passerons aux questions des membres du Comité. La parole est d'abord à Mme Auguste.

Vous avez cinq minutes. Je vais lever ce carton lorsqu'il vous restera une minute, puis lorsque votre temps sera écoulé. C'est seulement pour vous prévenir et non pour vous stresser. Lorsque vous serez prête, allez-y.

[Français]

Tatiana Auguste (Terrebonne, Lib.): Merci beaucoup.

Je remercie tous les membres du Comité de me recevoir.

Madame la présidente, j'aimerais commencer par dire que les phénomènes climatiques extrêmes font désormais partie de la réalité quotidienne de nombreuses régions. Chaque année, les municipalités de partout au pays voient leurs infrastructures fragilisées, leurs routes submergées, leurs sols asséchés et leurs résidences inondées.

Je pense particulièrement à Terrebonne, ma propre circonscription, où j'ai vu de près les effets bien réels des pluies intenses. Chez nous, les épisodes de précipitations soudaines, les débordements imprévus et les risques d'érosion ne sont pas de simples phénomènes météorologiques. Ils font partie de notre quotidien. Lorsque la rivière Mascouche ou la rivière des Mille Îles menacent de déborder, ça ne représente pas que des données hydrologiques. Ça représente aussi des familles qui craignent de perdre leur maison, des commerçants qui risquent de tout voir disparaître et des infrastructures municipales mises à rude épreuve.

C'est précisément pour ça que, à mon sens, le projet de loi C-241 est indispensable. Il propose d'établir une stratégie nationale de prévision des inondations et des sécheresses fondée sur la science, la coordination et la transparence. Toutefois, pour que cette stratégie fonctionne réellement, elle doit s'appuyer sur la qualité et la cohérence des données. Aujourd'hui, chaque province, chaque territoire et chaque gouvernement autochtone recueille ses propres informations hydrologiques à l'aide d'instruments différents, de réseaux d'observation qui varient d'une région à l'autre et de méthodes d'analyse qui ne sont pas toujours compatibles. Ces différences créent des vases clos qui limitent la capacité commune de ces acteurs d'anticiper efficacement les inondations et les sécheresses.

Pour avancer ensemble, il faut réduire ces écarts et renforcer l'interopérabilité des structures en place. Le projet de loi C-241 ne vise pas à centraliser les travaux ou à retirer des compétences. Il vise plutôt à réunir des connaissances et des outils autour d'un objectif commun, à savoir le renforcement de la capacité d'anticipation et de prévention du Canada par rapport aux catastrophes hydrologiques.

Dans un contexte où le Canada ne peut pas compter sur les États-Unis et où il a besoin d'assurer la souveraineté des données, ce qui est essentiel, s'il veut maîtriser pleinement ses capacités de prévention, c'est de s'assurer d'avoir des données. Aujourd'hui, notre pays défend encore des données fournies par des organismes étrangers, notamment la National Aeronautics and Space Administration. Ces données, bien qu'utiles, se sont parfois révélées inexactes ou mal adaptées aux réalités canadiennes.

Le projet de loi C-241 vise justement à corriger cette dépendance en renforçant l'autonomie du Canada et en assurant que ses décisions reposent enfin sur des données produites ici, par les Canadiens. Elles doivent être produites pour répondre aux besoins du Canada. Le projet de loi propose un modèle de coopération où les informations recueillies par les différentes administrations peuvent être interconnectées et analysées conjointement. C'est ainsi que le Canada peut offrir à toutes les municipalités, d'un océan à l'autre, les moyens de réagir plus vite, de planifier les choses plus intelligemment et de protéger les populations.

Les coûts liés à l'inaction sont déjà immenses. En 2024 seulement, au Canada, le coût des pertes assurées liées aux événements climatiques a atteint 8,5 milliards de dollars. Après la tempête *Debby*, le coût lié aux dommages assurés au Québec s'est élevé à 2,7 milliards de dollars. Des millions de citoyens ont dû être relogés temporairement. Terrebonne n'a pas été épargnée. En effet, les routes fermées, les infrastructures mises sous pression et les interventions d'urgence répétées ont mis à rude épreuve les finances de la circonscription.

Le projet de loi C-241 offre un cadre national qui permettra de mieux planifier les infrastructures, d'améliorer l'accès aux données, de coordonner les interventions et, au bout du compte, de sauver des vies.

Pour conclure, je dirai que le projet de loi C-241 représente bien plus qu'un cadre technique. Il s'agit d'un engagement envers la sécurité des Canadiens, d'un investissement dans la résilience collective des Canadiens et d'un geste concret pour les communautés. Il faut choisir la prévention plutôt que la réaction, la coordination plutôt que l'isolement et la résilience plutôt que la vulnérabilité. Il est question de bien plus que de données et de dommages matériels. Il est question de visages, de noms, d'adresses et de membres des communautés du Canada.

J'invite donc mes collègues à appuyer ce projet de loi et à travailler ensemble pour bâtir un Canada mieux préparé aux défis d'ordre climatique.

• (1550)

La présidente: Merci, madame Auguste.

[Traduction]

Nous passons maintenant à M. Pomeroy, pour cinq minutes.

La parole est à vous.

John Pomeroy (professeur distingué, Département de géographie et d'aménagement du territoire, University of Saskatchewan, à titre personnel): Merci beaucoup, madame la présidente.

Je salue les membres du Comité.

Je m'adresse à vous depuis Halifax, en Nouvelle-Écosse, et je note que, dans tout le pays, les dommages causés par les inondations et les sécheresses ont augmenté de façon considérable et de-

vraient augmenter davantage à mesure que les phénomènes météorologiques et hydrographiques extrêmes attribuables aux changements climatiques, conjugués à la croissance de nos collectivités et de notre économie, nous exposent à un plus grand risque. Les plaines inondables sont en croissance, et les sécheresses s'intensifient. Cela a une incidence sur de nombreuses collectivités, industries et exploitations agricoles partout au pays. Même les Maritimes ont connu une grave sécheresse l'année dernière.

Au Canada, nos prévisions en matière d'inondations et de sécheresses reposent sur une approche fragmentée. Il existe un système fédéral élaboré de haut en bas, qui s'appuie sur une méthode de prévision météorologique peu répandue, mais à laquelle certaines provinces ont accès. Chaque province et territoire — 13 d'entre eux — a mis au point son propre système, et aucun de ces systèmes n'est interopérable. Il s'agit d'une approche fragmentée, ce qui a entraîné une adoption lente des nouvelles technologies et une utilisation limitée du système fédéral plus sophistiqué. Il existe un large désir et un grand besoin de cadres de modélisation communs, d'approches communes et de systèmes de prévision coordonnés.

En 2013, les inondations à Canmore, en Alberta — et j'étais sur place à ce moment-là —, se sont produites avant que les prévisions provinciales ne soient établies. Cette collectivité a subi d'énormes dommages. Plus tard, à High River, là encore, les inondations se sont produites avant l'établissement des prévisions. L'évacuation ne s'est pas déroulée de manière ordonnée, et des personnes ont perdu la vie.

C'est à ce moment-là que j'ai décidé qu'il fallait changer les choses dans ce pays.

Malheureusement, ce n'était que le début de ces inondations et sécheresses de grande ampleur liées aux feux de forêt dans le Nord, à la sécheresse dans les Prairies, les Maritimes, le Sud de l'Ontario et le Québec, et aux inondations qui touchent l'ensemble des provinces et territoires chaque printemps. Nous nous y attendons maintenant, mais nous devons savoir où elles se produisent.

Un système de coopération fédéral-provincial permettrait de mieux garantir que les ressources et les techniques limitées dont nous disposons au Canada puissent soutenir de la manière la plus efficace possible les prévisions opérationnelles issues de systèmes élaborés en collaboration. Je recommande donc de mettre en place un cadre plus cohérent de prévision des inondations et des sécheresses pour le Canada.

Cela peut se faire en élaborant un cadre national de prévision des inondations et des sécheresses afin de coordonner les efforts locaux, régionaux et internationaux et de permettre la mise en œuvre des dernières avancées scientifiques et technologiques en matière de prévisions hydrologiques. Ce cadre devrait être élaboré en collaboration avec les provinces, les territoires, les universités, les collectivités et les Premières Nations, afin de tenir compte des réalités locales et de renforcer la crédibilité et la confiance.

Le cadre national devra préciser les obligations de rendre compte et les responsabilités de chacun au sein de la chaîne d'alerte rapide en cas d'inondation et de sécheresse. De plus, ce cadre devrait permettre aux prévisionnistes et aux décideurs d'avoir accès à un plus large éventail de produits de données canadiens tout en communiquant clairement les prévisions officielles et leur incertitude.

Il est nécessaire de mettre en place une communauté de pratique afin de faciliter la coopération entre les prévisionnistes opérationnels, les organismes gouvernementaux, l'industrie, le milieu universitaire et les experts internationaux. Il faudra ensuite mener des campagnes de sensibilisation créatives pour renforcer la résilience de la société face aux inondations et aux sécheresses grâce à une meilleure communication et à une meilleure participation du public.

Récemment, des universités canadiennes et des organismes fédéraux ont élaboré une approche cohérente en matière de prévision des inondations capable de tenir compte des réalités hydrologiques locales tout en veillant à ce que les connaissances scientifiques et les technologies de pointe en la matière soient mises à la disposition de tous les décideurs et intervenants à l'échelle du pays. Cependant, la mise en œuvre de cette approche nécessite un leadership fédéral, en collaboration avec les provinces et les territoires, afin de créer un système de prévision des inondations véritablement national et coopératif.

Je salue le projet de loi C-241, qui constitue un mécanisme opportun pour réunir et coordonner nos capacités nationales en matière de prévision des inondations et des sécheresses. Il pourrait éventuellement être mis en œuvre sous l'égide de l'Agence canadienne de l'eau, en collaboration avec Environnement Canada et d'autres organismes.

De meilleures prévisions hydrologiques permettront d'améliorer la sécurité hydrique, de réduire les dommages causés par les inondations, de rendre nos collectivités plus sûres, d'améliorer le rendement des cultures, d'augmenter les revenus provenant de l'hydroélectricité et de mieux préserver les écosystèmes.

Nous sommes confrontés à un avenir où d'autres convoitent notre eau.

La population canadienne réclame des alertes plus efficaces face aux phénomènes extrêmes, tandis que nos secteurs industriel et agricole évoluent dans un monde de plus en plus axé sur les données. Les dommages causés par les phénomènes hydrologiques extrêmes ne cessent de s'aggraver, ce qui peut compromettre notre prospérité et détruire notre environnement et nos collectivités. Grâce à des prévisions fondées sur la science, nous pouvons soutenir la croissance de l'économie, de la société et de l'environnement au Canada. Nous devons mettre en œuvre le plus rapidement possible une stratégie visionnaire comme celle qui est contenue dans ce projet de loi et l'appuyer le plus fermement possible.

• (1555)

Merci.

La présidente: Merci beaucoup, monsieur Pomeroy.

Vous avez dit que vous nous parlez depuis Halifax, si je ne me trompe pas. Je vous souhaite la plus cordiale bienvenue dans ma circonscription et dans ma belle ville. J'espère que vous vous plaisez.

John Pomeroy: Merci.

La présidente: Nous allons maintenant passer aux questions des membres du Comité.

Monsieur Bexte, vous avez six minutes.

David Bexte (Bow River, PCC): Merci beaucoup, madame la présidente.

Je souhaite la bienvenue au témoin et à Mme Auguste. Je vous remercie du temps que vous nous consacrez aujourd'hui et de votre témoignage.

J'ai tellement de questions à vous poser. D'abord, depuis que vous avez présenté ce projet de loi, quelles consultations avez-vous menées auprès des intervenants du milieu agricole?

Tatiana Auguste: Merci beaucoup de votre question.

La plupart des intervenants du secteur agricole se trouvent dans ma circonscription. De plus, certains intervenants agricoles de la Saskatchewan nous ont fait part de grandes difficultés liées à la sécheresse qu'il ont connues pendant une certaine période.

David Bexte: La Fédération canadienne de l'agriculture a envoyé une lettre au Comité dans laquelle elle saluait les objectifs du projet de loi, mais elle a formulé des recommandations claires qu'elle souhaite voir mises en place pour garantir le succès de ce projet de loi. L'une des recommandations portait sur la nécessité d'investir dans le renforcement de l'intégration des données nationales et des capacités de prévision. Avez-vous examiné la logistique d'une éventuelle intégration et les modèles que les autres provinces utilisent actuellement? Comment l'intégration pourrait-elle se faire?

Tatiana Auguste: À l'heure actuelle, les provinces traitent les données relatives aux inondations et aux sécheresses de toutes sortes de façons. Nous pouvons passer d'une feuille Excel sur un ordinateur à un ordinateur quantique. L'objectif de ce projet de loi est vraiment de réunir tout le monde et de pouvoir mettre tout le monde sur un même pied d'égalité.

En ce qui concerne l'intégration, peut-être que M. Pomeroy pourrait répondre à cette question. Il est l'expert en modélisation météorologique.

L'objectif de ce projet de loi est de faire en sorte que tout le monde parle le même langage en ce qui concerne les données afin de...

David Bexte: Vous n'avez pas vous-même examiné la logistique de la mise en œuvre.

Tatiana Auguste: Non.

• (1600)

David Bexte: D'accord. Merci.

Des parties prenantes telles que l'Alberta Irrigation Districts Association ont recommandé que tout système national de prévision des inondations et des sécheresses créé en vertu de cette loi soit transparent et ouvert. Pourquoi le projet de loi C-241 n'exige-t-il pas explicitement qu'il soit ouvert?

Tatiana Auguste: Ce n'était pas une considération à l'époque, mais si c'est la volonté du Comité, je suis vraiment disposée à apporter les changements nécessaires pour que ce projet de loi convienne à tout le monde.

David Bexte: Cette association a souligné que les systèmes de prévision fédéraux et provinciaux existants ne sont pas facilement interopérables, comme vous l'avez déjà mentionné. Avant de présenter le projet de loi C-241, avez-vous reçu l'assurance des ministères que le Canada a actuellement la capacité technique d'harmoniser ces systèmes?

Tatiana Auguste: Les méthodes de travail varient d'une province à l'autre. Au Québec, nous sommes très avancés en matière de prévision des inondations et des sécheresses. Pour être en mesure de mettre en œuvre cette stratégie nationale, nous mettrions à profit l'expertise que nous avons ailleurs au pays à l'intention de tous les Canadiens. M. Pomeroy a suggéré l'Agence canadienne de l'eau. Cela pourrait également se faire au sein d'autres organismes gouvernementaux existants.

David Bexte: S'agit-il d'une carotte ou d'un bâton pour amener les provinces à participer au programme? Vous avez laissé entendre qu'il y a un éventail de niveaux de maturité parmi les systèmes provinciaux. Suggérez-vous un système fédéral global, ou envisagez-vous d'appliquer le meilleur système provincial aux autres provinces? J'essaie de comprendre comment cela fonctionne.

Tatiana Auguste: C'est vraiment une collaboration. Toutes les provinces peuvent présenter ce qu'elles ont de mieux, et il s'agira de voir ce qui pourrait fonctionner pour tout le monde. Il ne s'agit pas du tout d'ingérence de la part du gouvernement fédéral.

David Bexte: Il n'y a rien de prescrit.

Prévoyez-vous que cela entraînera des coûts supplémentaires pour les provinces? Pour participer à cette collaboration, les provinces assumeront-elles les coûts, ou est-ce que ce sera le gouvernement fédéral?

Tatiana Auguste: Comme il s'agit d'un projet de loi d'initiative parlementaire, il ne coûte rien à personne.

David Bexte: La mise en œuvre implique du travail, et ce travail va coûter de l'argent.

Tatiana Auguste: Il faudrait d'abord créer la stratégie, avant de faire le travail. Ensuite, il appartiendrait au Parlement de déterminer cela.

David Bexte: D'accord. Merci.

Je vais revenir sur l'historique et les raisons qui nous ont amenés là où nous en sommes aujourd'hui. Pourquoi les provinces ont-elles mis en place leurs propres systèmes au départ?

Tatiana Auguste: C'est parce que c'est une compétence provinciale.

David Bexte: Environnement Canada et le Service météorologique du Canada fournissent des services nationaux de prévision depuis longtemps déjà. Pourquoi y a-t-il une mosaïque de systèmes provinciaux de prévision qui bénéficient de ces services ou font la même chose? Y a-t-il des chevauchements? Y a-t-il des dédoublements, ou s'agit-il d'une redondance nécessaire?

Tatiana Auguste: Je pense que c'est aussi parce que les ressources naturelles — et l'eau en fait partie techniquement — relèvent de la compétence des provinces.

David Bexte: Qu'en est-il de la question des prévisions?

Tatiana Auguste: La question des prévisions relève certes de la compétence du gouvernement fédéral.

David Bexte: C'est exact. Pourquoi une province a-t-elle un système et une autre non?

Tatiana Auguste: Les provinces ont élaboré leurs propres systèmes au fil des ans. Je ne pourrais pas vous dire pourquoi.

David Bexte: Il est possible que le gouvernement ait quelque peu délaissé certains services fédéraux. Il aurait dû s'occuper de cela depuis longtemps. Comme il ne l'a pas fait, les provinces ont dû prendre le relais.

Cela concerne quelque chose d'imminent. Vous avez parlé de la nécessité de disposer de nos propres données, mais il semble que nos propres systèmes de surveillance météorologique — le système radar Doppler, par exemple — font face à des compressions et, peut-être, à des réductions de service. Comment résoudre la quadrature du cercle?

Tatiana Auguste: Je suis désolée. Je n'ai pas compris la question.

David Bexte: Selon certains rapports, notre système radar Doppler subira des compressions et des réductions de service, ou sera remplacé par un système d'intelligence artificielle qui n'utilisera peut-être pas de données réelles, mais qui commencera plutôt à faire des déductions. Vous avez dit que nous avions besoin de nos propres données, mais nous n'allons plus évaluer les données.

Pouvez-vous m'aider à résoudre cette contradiction?

Tatiana Auguste: Je suis désolée. Je ne peux pas me prononcer sur les mesures prises par le gouvernement. Je ne peux parler que des mesures que nous prenons dans le cadre de ce projet de loi.

David Bexte: D'accord. Merci.

La présidente: Merci.

[Français]

Monsieur St-Pierre, vous avez la parole pour six minutes.

Eric St-Pierre (Honoré-Mercier, Lib.): Merci, madame la présidente.

Je vous salue, madame la députée Auguste. C'est un immense plaisir de vous accueillir ici au Comité pour la première fois. Nous sommes voisins de circonscription. Il y a la rivière des Prairies qui sépare nos circonscriptions, mais je vous considère comme une voisine. C'est toujours un plaisir de vous rencontrer. Comme on dit en français, nous sommes des admirateurs des Canadiens, alors encourageons-les tous les deux. Je sais qu'il n'y a pas d'équipe de Halifax, mais il faut toujours encourager les Canadiens comme on peut.

J'aimerais aussi vous féliciter pour votre victoire. Je sais que ça a été beaucoup de travail. Je vous félicite donc pour tout le travail que vous avez fait pour Terrebonne. Vous êtes une jeune députée formidable. C'est toujours un plaisir de travailler avec vous.

Madame Auguste, comme vous le savez, ma circonscription, Honoré—Mercier, est séparée de la vôtre, Terrebonne, par la rivière des Prairies.

Pouvez-vous nous dire de quelle façon le projet de loi C-241 serait utile pour nos circonscriptions?

Quels avantages en tireraient les citoyens d'Honoré—Mercier et de Terrebonne?

• (1605)

Tatiana Auguste: Je vous remercie beaucoup de votre question.

Ce projet de loi va permettre d'aider toutes les instances municipales à préparer les plaines inondables, ce qui va vraiment les aider à prévoir les inondations et à prévenir la population.

Le projet de loi C-241 sera très utile sur le plan des assurances, parce que les coûts des assurances qui protègent contre les inondations sont vraiment énormes. Ça va permettre aux citoyens de faire des choix éclairés quant à l'emplacement de leur maison.

Eric St-Pierre: C'est excellent. C'est une très bonne réponse.

À votre connaissance, y a-t-il des groupes ou des associations d'écologistes du Québec qui appuient le projet de loi C-241? Si c'est le cas, pouvez-vous les nommer?

Tatiana Auguste: Lors de la conception du projet de loi, nous avons travaillé avec M. John Pomeroy ainsi qu'avec Mme Julie Mi-reille Thériault, chargée de cours à l'Université du Québec à Montréal, ou UQAM. Ils nous ont fait profiter de leur expertise.

Plusieurs groupes, dont ceux mentionnés par M. Bexte, ont aussi donné leur appui. Je pourrais ajouter M. Blair Feltmate, du Centre Intact d'adaptation au climat, de l'Université de Waterloo, ainsi que plusieurs autres experts. Ils ont pu discuter du projet de loi et ils ont donné leur appui.

Eric St-Pierre: Ce matin, notre présidente et moi avons participé à un groupe de discussion. Il s'y trouvait des représentants du Centre Intact. Nous avons parlé d'adaptation aux changements climatiques. Un sujet dont il a été beaucoup question, c'était le coût associé aux inondations.

Je vois fréquemment ce problème d'inondation dans l'arrondissement d'Anjou, qui se trouve dans ma circonscription. Malheureusement, beaucoup de sous-sols y sont inondés au cours de l'été.

D'après vous, pourquoi le projet de loi C-241 serait-il un bon outil pour ce qui est de l'adaptation aux changements climatiques?

Tatiana Auguste: Le projet de loi que je propose vise premièrement à aider les provinces qui sont moins nanties, dans ce cas-ci, que le Québec.

Des experts veulent justement faire part de leur expertise partout au Canada. Il s'agirait de les aider à atteindre un niveau où il sera possible non seulement d'avoir de bonnes données, mais aussi d'adopter de nouvelles technologies pour faire des prédictions météo. De nouvelles choses s'en viennent en matière de prédiction.

Il sera donc possible pour eux de les intégrer et de ne pas être en retard de plusieurs années. Nous sommes toujours en train d'essayer d'atteindre les normes minimales.

Eric St-Pierre: C'est excellent.

J'ai posé des questions sur nos circonscriptions, Honoré—Mercier et Terrebonne. Cependant, pourquoi le projet de loi C-241 serait-il utile, de façon plus globale? Je pense au Québec, ou même à Montréal et au reste du Canada.

Pourriez-vous nous parler des effets favorables que votre projet de loi aurait pour tous les Québécois?

Tatiana Auguste: Je vous remercie de votre question.

Je pense que, dans un monde toujours en quête de nouvelles données, les citoyens s'attendent à ce qu'on puisse savoir le plus précisément possible quand un événement climatique va se produire. Il s'agit aussi de leur permettre une certaine paix d'esprit.

Ce projet de loi est vraiment un début, et il permettrait à toutes les provinces d'arriver à un niveau qui serait bien.

Eric St-Pierre: À ma connaissance, ce projet de loi a été présenté lors de la dernière législature, et il portait le numéro C-317.

Avait-il reçu l'appui d'autres partis politiques? Dans l'affirmative, lesquels?

Tatiana Auguste: Je vous remercie de votre question.

Lors de la 44^e législature, ce projet de loi avait reçu l'appui unanime de la Chambre. J'aimerais que ce soit le cas cette fois-ci aussi. C'est pour ça que je suis ouverte à l'idée de connaître tous les changements que ce comité pourrait y apporter afin de l'améliorer et que tous les citoyens canadiens puissent en profiter.

Eric St-Pierre: Le Bloc québécois l'a donc appuyé, ainsi que le Nouveau Parti démocratique, le Parti vert, le Parti libéral et le Parti conservateur.

L'ont-ils tous appuyé?

• (1610)

Tatiana Auguste: À la 44^e législature, ils l'ont tous appuyé.

Cependant, dans la 45^e législature, nous avons malheureusement perdu l'appui du Bloc québécois. J'espère que, grâce à ce comité, il pourra revenir sur sa décision.

Eric St-Pierre: Je vous remercie d'être des nôtres. Je vous félicite pour votre première expérience au sein de notre comité.

La présidente: Merci, monsieur St-Pierre.

Je cède maintenant la parole à M. Bonin pour six minutes.

Patrick Bonin (Repentigny, BQ): Merci, madame la présidente.

Madame Auguste, je vous félicite pour votre victoire et votre élection comme députée. La démocratie a parlé.

Je suis très content de vous voir ici. Je sais que nos circonscriptions sont voisines. Lorsque vous êtes venue dans ma circonscription, nous n'avons malheureusement pas eu la chance de nous voir. J'imagine que, quand vous allez faire des annonces dans l'avenir, nous aurons probablement l'occasion d'échanger sur le terrain.

Comme vous le savez, au Bloc québécois, nous sommes évidemment très favorables à la prévention des inondations et des sécheresses. Nous nous exprimons également haut et fort quant à la nécessité que le fédéral bonifie sa stratégie d'adaptation aux changements climatiques. Elle a été vertement critiquée, notamment par le commissaire à l'environnement et au développement durable.

Il est certain que, quand on parle d'inondations et de sécheresses, on parle d'événements climatiques extrêmes. De plus, nous risquons d'en voir davantage, car votre gouvernement se lance dans la construction de nouveaux pipelines et dans la production de pétrole et de gaz.

Selon vous, est-il cohérent de proposer une stratégie visant à mieux gérer les inondations et les sécheresses, et, en même temps, de construire des pipelines qui vont alimenter la crise climatique et essentiellement contribuer à faire augmenter le nombre d'inondations?

Tatiana Auguste: Je vous remercie beaucoup de votre question.

Ce que je trouve cohérent, c'est de répondre à un besoin dont plusieurs Canadiens nous ont fait part, ainsi que des Québécois, concernant les inondations et les sécheresses.

En ce qui a trait à l'autre partie de votre question, je pense qu'il faudrait se tourner vers un membre du Conseil privé pour pouvoir y répondre.

Patrick Bonin: Faites-vous partie de la quinzaine de députés préoccupés par l'approche gouvernementale...

[Traduction]

Tim Watchorn (Les Pays-d'en-Haut, Lib.): J'invoque le Règlement au sujet de la pertinence de la question.

[Français]

Patrick Bonin: Je pense qu'il est d'intérêt public de savoir si notre collègue est préoccupé par la situation actuelle.

[Traduction]

La présidente: Allez-y.

[Français]

Tatiana Auguste: Je vous remercie de votre question.

La préoccupation que je veux exprimer, aujourd'hui, concerne les inondations et les sécheresses. J'aimerais que nous restions sur le sujet.

Merci.

Patrick Bonin: Je vois que vous allez peut-être vous lever, comme un autre député l'a fait. Un jour, j'aimerais bien que d'autres s'expriment.

Vous avez dit que des groupes environnementaux du Québec ont appuyé votre projet de loi.

De quels groupes s'agit-il?

Tatiana Auguste: Excusez-moi. J'ai dit que M. Bexte avait mentionné des groupes, mais j'ai aussi dit qu'une chercheuse de l'UQAM a appuyé...

Patrick Bonin: Ça, je l'ai bien compris.

Tatiana Auguste: ... le projet de loi.

Patrick Bonin: Parmi les groupes environnementaux du Québec, n'y en a-t-il aucun qui appuie votre projet de loi actuellement?

Tatiana Auguste: Le mouvement Mères au front m'a certainement donné son appui pour ce projet de loi.

Patrick Bonin: Ce groupe a-t-il donné son appui au projet de loi de façon officielle?

Tatiana Auguste: C'est sûr qu'entre deux élections, il a été un peu difficile d'avoir les choses rapidement. Cependant, ce groupe m'a accordé son appui verbalement lors d'une rencontre dans ma circonscription.

Patrick Bonin: Aucun autre groupe ne vous a donc donné son soutien.

En fait, nous, ce que nous ne voulons pas, c'est du dédoublement. Au Québec, on protège le territoire. Le gouvernement du Québec a adopté une stratégie et un plan de protection du territoire concernant les risques d'inondation pour la période de 2020-2028.

Avez-vous vu ce plan?

Tatiana Auguste: Je n'ai pas vu ce plan, malheureusement.

Patrick Bonin: Vous n'avez aucune idée de ce qu'il y a dans le plan du Québec concernant les inondations ou dans sa stratégie sur les risques d'inondation.

Est-ce bien cela?

Tatiana Auguste: J'ai une idée générale, mais pas particulièrement pour le Québec.

Patrick Bonin: En quoi pensez-vous qu'une stratégie fédérale viendrait bonifier l'actuel plan du Québec?

Tatiana Auguste: Ce n'est pas une stratégie fédérale. Ce serait une stratégie nationale.

Patrick Bonin: C'est la même chose.

Tatiana Auguste: Non, ce n'est pas tout à fait la même chose.

Le but, ce serait d'avoir une table de concertation. Plusieurs Québécois, dont la chercheuse de l'UQAM, ont déclaré que ce serait important de pouvoir non seulement transmettre des bonnes pratiques, mais aussi de pouvoir aider le pays. Nous ne vivons pas en vase clos. Si, ailleurs au Canada, il y a des sécheresses ou des inondations, ça nous concerne tous.

Patrick Bonin: Il y aurait donc une table de concertation.

En quoi y a-t-il un besoin législatif, si votre gouvernement ne s'engage pas financièrement ou s'il n'a pas d'argent?

• (1615)

Tatiana Auguste: Je pense que, la première étape, c'est d'avoir une législation. Ensuite, cela retourne au Parlement, qui décidera si des montants seront alloués et de quelle façon. Comme vous le savez, on ne peut pas demander de l'argent dans le cadre de projets de loi émanant des députés.

Patrick Bonin: En quoi un projet de loi est-il nécessaire pour avoir une stratégie sur les inondations?

Tatiana Auguste: Excusez-moi?

Patrick Bonin: En quoi un projet de loi est-il nécessaire pour avoir une stratégie sur les inondations?

Pourquoi avez-vous besoin d'un projet de loi pour faire ça?

Tatiana Auguste: Le projet de loi permettra vraiment de faire avancer quelque chose qui pourrait être utile à tous.

Patrick Bonin: Actuellement, qu'est-ce que le Service météorologique du Canada ainsi qu'Environnement et Changement climatique Canada ne peuvent pas faire et que vous avez inclus dans votre projet de loi?

Tatiana Auguste: En ce moment, le Canada compte 10 provinces et 3 territoires. Ils font tous des choses en vase clos...

Patrick Bonin: Qu'est-ce qu'Environnement et Changement climatique Canada ne peut pas faire, dans ce que vous proposez?

Tatiana Auguste: Justement, la preuve, c'est qu'on a 13 entités qui travaillent en vase clos. Le but, ce serait d'harmoniser...

Patrick Bonin: Vous avez besoin d'un projet de loi pour faire cela.

Est-ce bien ça?

Tatiana Auguste: Il s'agirait de parler le même langage pour ce qui est des données. Cela permettrait d'expliquer ça. Je peux aussi vous recommander de vous adresser au Dr Pomeroy, qui est un expert.

Patrick Bonin: Je comprends, mais c'est votre projet de loi.

Tatiana Auguste: Tout à fait. Toutefois, il a aussi travaillé au projet de loi. Il pourrait donc répondre à votre question, parce qu'il est un expert en données.

Patrick Bonin: Pourquoi avez-vous besoin d'un projet de loi? Qu'est-ce qu'on ne peut pas faire actuellement? Environnement et Changement climatique Canada et le Service météorologique du Canada ont des compétences dans ce domaine et des employés qualifiés.

Qu'est-ce qu'ils ne pourraient pas faire? C'est ça que je ne comprends pas.

Tatiana Auguste: Ce n'est pas une question de ce qu'ils ne pourraient pas faire. Il s'agit de faire quelque chose en concertation pour éviter d'avoir 13 entités qui travaillent en vase clos, comme c'est le cas en ce moment.

La présidente: Merci beaucoup, monsieur Bonin.

[Traduction]

Nous allons maintenant passer à Mme Anstey pour cinq minutes. Allez-y s'il vous plaît.

Carol Anstey (Long Range Mountains, PCC): Merci.

Merci, madame Auguste, de comparaître aujourd'hui. Nous voulons toujours renforcer les lois et poser les questions importantes que les Canadiens pourraient nous poser.

J'aimerais reprendre là où mon collègue s'est arrêté et demander précisément ce qui empêche ECCC de se lancer dans ce processus de coordination entre les provinces en ce moment. Comme mon collègue l'a souligné à juste titre, cela fait partie de son mandat.

Quel est le problème, selon vous? Pourquoi ce travail ne se fait-il pas, et pourquoi ce projet de loi est-il nécessaire?

Tatiana Auguste: À l'heure actuelle, ce projet de loi constituerait, à mon avis, un premier pas dans la bonne direction pour montrer que nous avons besoin de cette stratégie pour prévenir les inondations et les sécheresses. Ce serait formidable de ne plus avoir 13 façons différentes d'interpréter les données et de pouvoir disposer d'un système unique permettant à toutes les provinces de communiquer entre elles afin de vraiment savoir ce qui se passe.

Carol Anstey: Je comprends cela, mais y a-t-il un problème au sein d'ECCC qui empêche cette coordination à l'heure actuelle? Si c'est une priorité pour le gouvernement, pourquoi ne ferait-il pas simplement appel à un ministère fédéral existant pour qu'il se charge en priorité de la coordination entre les provinces? Voilà la question.

Tatiana Auguste: Je vous remercie de votre question.

Je ne peux pas dire s'il y a un problème au sein d'ECCC en ce moment, mais je sais que, selon moi, ce projet de loi vise à orienter la conversation dans la bonne direction. Il s'agit d'aller dans la bonne direction et de faire le travail qui s'impose pour aider les Canadiens.

Carol Anstey: D'accord. On envoie simplement un signal. Ce n'est pas vraiment concret.

Tatiana Auguste: Je pense que la stratégie sera très concrète. Ce projet de loi indique clairement ce que nous devons faire.

Carol Anstey: Comme il s'agit d'un projet de loi d'initiative parlementaire, on ne peut pas, bien entendu, demander le coût de cette mesure. Êtes-vous disposée à inclure dans le projet de loi des garanties indiquant que cette mesure n'entraînera pas une surcharge administrative, et que tous les fonds seront plutôt consacrés à l'infrastructure de première ligne et non à l'expansion de ministères existants?

Tatiana Auguste: Je vous remercie de votre question.

Je suis disposée à apporter toute modification susceptible d'améliorer ce projet de loi et de le rendre utile pour tous les Canadiens. Je pense également que cette loi pourra relever d'organismes gouvernementaux existants.

Carol Anstey: D'accord.

Je sais qu'il s'agit d'une autre mouture d'une mesure législative antérieure morte au Feuilleton lors de la dernière législature. Je voulais vous poser une question au sujet de votre échancier. Il y a un sentiment d'urgence autour de cette question, et pourtant vous parlez de deux années complètes pour élaborer un plan et de cinq ans pour en faire rapport. Je me demande simplement, compte tenu de l'urgence évoquée, pourquoi ce projet de loi prévoit des délais aussi longs.

• (1620)

Tatiana Auguste: Il faut prévoir plus de temps pour recueillir les données et ensuite pour que les intervenants qui travaillent à la stratégie nationale proprement dite disposent de suffisamment de temps. Je suis ouverte à l'idée de réduire l'échéancier, si vous jugez que c'est approprié, ou d'apporter un changement connexe.

Carol Anstey: D'accord. Les délais seraient plus serrés. C'est très bien.

Vous avez également parlé des différentes provinces et municipalités et de leurs méthodes de prévision qui varient. Ma circonscription compte beaucoup de petites municipalités. Ce qui me préoccupe, bien sûr, c'est leur manque de capacité technique pour utiliser des données de modélisation de pointe.

Comment vous assureriez-vous qu'elles ne soient pas désorientées et qu'elles soient en mesure d'utiliser ces ressources au même titre que les grandes régions?

Tatiana Auguste: Je vous remercie de votre question.

Grâce à ce projet de loi, elles pourront faire appel à de l'expertise de l'externe, mais ces municipalités auront aussi l'occasion de faire valoir leur réalité. Quelqu'un qui est si loin d'une telle municipalité ne peut pas décrire la réalité des communautés dont vous parlez. La possibilité pour tous de coucher leurs réalités sur papier et de les décrire...

Carol Anstey: C'est simplement pour raconter leur histoire. Or, je parle plutôt de la possibilité pour elles de tirer parti des données de modélisation.

Tatiana Auguste: Au sujet des données de modélisation, je dirais qu'il s'agirait de récupérer une grande partie des données que nous avons, puis d'extrapoler. M. Pomeroy pourrait répondre à votre question, si c'est possible, puisqu'il travaille en modélisation.

La présidente: Nous pouvons entendre une brève réponse, puis nous passerons à un autre collègue.

Allez-y, monsieur Pomeroy.

John Pomeroy: Oui, je serai ravi de répondre à la question.

Les données de modélisation recueillies au Canada sont des données ouvertes en source libre. La transparence est d'une importance cruciale, mais elle nécessite une interprétation de la part des provinces, car ce sont elles qui gèrent nos ressources hydriques. Elles gèrent donc les réservoirs, les barrages, les digues et les structures de contrôle des inondations dans les villes et ailleurs.

Par ailleurs, les gouvernements provinciaux connaissent leurs populations. Dans les Prairies, d'où je viens, les marécages débordent et abîment les routes de section. Ce genre de phénomène est très préoccupant dans les régions très plates. Dans les hautes montagnes, il faut porter attention à la vitesse à laquelle l'eau descend la pente et transporte les débris. Dans la région lacustre de la forêt boréale partout au Canada, il faut gérer ces lacs et ces réservoirs, qui sont souvent interprovinciaux et très complexes. Les provinces doivent toujours interpréter ces données pour les communautés, et elles ont des cadres établis.

L'objectif est de donner aux prévisionnistes provinciaux le pouvoir d'utiliser des superordinateurs et des modèles fédéraux. Certains d'entre eux utilisent encore des feuilles de calcul pour certaines de leurs tâches et disposent de budgets très faibles. Le but est de les aider et d'élever la norme partout au pays, afin que notre système soit adapté à nos besoins à l'échelle du pays. Nous n'avons pas de tel système à l'heure actuelle.

La présidente: Merci beaucoup, monsieur Pomeroy.

Nous devons passer à notre prochaine série de questions. Nous allons écouter M. Grant pendant cinq minutes.

[Français]

Wade Grant (Vancouver Quadra, Lib.): Merci, madame la présidente.

Je partagerai mon temps de parole avec le député Watchorn.

[Traduction]

Madame Auguste, je suis très heureux de vous voir. Je sais à quel point ce projet de loi vous passionne. Dans le premier message texte que vous m'avez envoyé après son dépôt, vous me disiez que vous vouliez le faire adopter le plus rapidement possible. Je tiens vraiment à vous remercier de votre passion.

J'aimerais revenir à M. Pomeroy, si vous me le permettez, pour parler d'inondations. Elles ne respectent pas les frontières. La rivière des Outaouais, par exemple, coule entre l'Ontario et le Québec. À défaut de cadre national coordonné pour les prévisions, que font les collectivités qui sont traversées par des frontières communes ou interprovinciales?

John Pomeroy: Grâce à l'appui du gouvernement fédéral pour aborder cette question, nous réunirions les meilleures capacités de deux, trois ou quatre provinces pour produire des prévisions et des prédictions cohérentes.

De plus, je dois répéter que la plupart de nos cours d'eau, près desquels vit la majeure partie de la population canadienne, sont partagés avec les États-Unis. Cela signifie donc également qu'il faut entretenir des relations avec les États-Unis, qui se gèrent beaucoup mieux entre gouvernements fédéraux. Aux États-Unis, le dossier est entièrement fédéral et ne relève pas des États. Dans ce dossier, le gouvernement fédéral peut avoir plus de poids à la table de négociation avec les Américains.

• (1625)

Wade Grant: C'est un bon point. Je viens de la Colombie-Britannique, où d'importantes inondations le long de la prairie Sumas se propagent jusqu'à l'État de Washington, alors j'ai vraiment confiance en cette réponse.

Vous avez également parlé de la mobilisation et de la coordination avec les communautés autochtones. Tout récemment, je me suis rendu dans une communauté autochtone très éloignée. Que

pouvez-vous nous dire sur le savoir autochtone et sur ce qu'il peut apporter pour renforcer une approche nationale sur la prévision des inondations et des sécheresses?

John Pomeroy: Nos observations sur la hauteur et la vitesse de l'eau remontent à environ 1910, mais les Premières Nations ont des souvenirs d'inondations qui ont eu lieu il y a des siècles. Elles détiennent des renseignements extrêmement précieux. Leurs traditions leur ont également enseigné — surtout aux aînés des communautés — à comprendre certains phénomènes météorologiques, ce qui leur confère un certain pouvoir de prédiction. Ces connaissances aident certainement à faire des prévisions pour leurs communautés, mais je pense aussi qu'elles pourraient aider à faire des prévisions pour d'autres communautés. Nous disposerions ainsi de toutes les connaissances existantes pour résoudre ce problème.

Wade Grant: Monsieur Watchorn, c'est votre tour.

[Français]

Tim Watchorn: Merci beaucoup, monsieur Grant.

Merci, madame la présidente.

Je vous remercie, madame Auguste, de présenter le projet de loi aujourd'hui. Je pense que c'est un projet de loi très important. Il est tellement important que, lors de la dernière législature, tous les partis politiques l'ont appuyé. Il est primordial de le dire, car tout le monde voit l'importance du projet de loi tel qu'il est présenté.

Monsieur Pomeroy, quand j'étais maire d'une petite municipalité, nous avons eu des problèmes concernant des ponts et des ponceaux à cause des changements climatiques. J'aimerais savoir comment les changements climatiques vont être intégrés dans les nouveaux calculs. Je sais que l'Ordre des ingénieurs du Québec utilise de nouveaux tableaux — qu'on appelle « Intensité-Durée-Fréquence », ou IDF —, pour concevoir les ponceaux.

Comment la modélisation sera-t-elle faite pour permettre aux municipalités de vraiment profiter de ce projet de loi?

[Traduction]

John Pomeroy: Les modèles qui serviront à la prédiction des inondations peuvent également servir aux prédictions pour les plaines inondables. Pour ce faire, il faut les jumeler aux modèles de changements climatiques d'Environnement Canada, puis examiner les scénarios météorologiques futurs afin de voir quels seront les scénarios d'inondations en 2050, 2080 et 2100. Nous pourrions ainsi bâtir nos infrastructures pour l'avenir, et non pour le passé, pour lequel nous avons des données.

C'est essentiel que nous fassions ces prévisions, et le commissaire de l'environnement a également souligné que c'est important pour le Canada. Le projet de loi s'attaque à l'enjeu en renforçant la capacité nationale pour faire des prédictions.

[Français]

Tim Watchorn: Merci.

Nous savons tous que les coûts des municipalités augmentent chaque fois que survient un événement climatique.

Madame Auguste, y aura-t-il, dans le projet de loi C-241, des dispositions concernant les prédictions et les modélisations de coûts, qui permettraient aux municipalités de faire des économies en faisant les adaptations proposées dans le projet de loi?

Monsieur Pomeroy, vous pouvez aussi répondre à la question.

[Traduction]

John Pomeroy: Je vais rapidement donner un ratio. La récente étude économique a démontré la valeur des données sur l'eau. Le rendement économique est de 12 pour 1, c'est-à-dire que les avantages sont 12 fois plus importants que le coût de la collecte de données. On peut supposer que le ratio sera semblable pour l'information qui proviendra de ce système.

Tim Watchorn: Merci beaucoup.

[Français]

La présidente: Merci beaucoup, monsieur Watchorn.

Monsieur Bonin, vous avez la parole pour deux minutes et demie.

Patrick Bonin: Merci, madame la présidente.

Je vais résumer la conversation.

Madame Auguste, nous avons l'impression d'être actuellement dans un film de communication politique. Je n'ai pas entendu de votre part ce que votre projet de loi amènerait de nouveau et ce qui ne pourrait pas être fait aujourd'hui par le Service météorologique du Canada. À quels besoins répond-il?

Nous ne sommes pas contre le principe. Au contraire, nous disons que le gouvernement n'en fait pas assez, qu'il ne prend pas la crise climatique au sérieux, qu'il alimente cette crise avec des pipelines, qu'il a un plan d'adaptation insuffisant et dont le budget a été réduit. Cependant, nous ne voulons pas de nouvelles structures pour avoir de nouvelles structures. Le premier ministre n'a pas adopté un projet de loi pour construire les pipelines avec l'Alberta ni pour élaborer une stratégie automobile qui affaiblit les objectifs climatiques qu'il y avait auparavant. C'est ça, le défi.

Ici, notre temps est quand même précieux, et je ne vois pas pourquoi vous avez besoin d'un projet de loi. Ce dont vous avez besoin, c'est d'obtenir de l'argent et d'aller de l'avant quant à votre préoccupation.

J'aimerais que vous me disiez de manière précise pourquoi ce projet de loi existe. Si le problème n'est pas lié aux ressources, c'est un manque d'argent. Ça, on le sait, et vous devriez en allouer davantage. Votre projet de loi n'amène pas d'argent. Comme c'est un projet de loi privé, c'est impossible.

Quels sont les obstacles actuels, sur les plans juridique et administratif, qui empêchent le gouvernement d'améliorer les services météorologiques rendus au Canada? Quels sont les éléments concrets?

• (1630)

Tatiana Auguste: Merci de la question.

J'aimerais vous dire que c'est un projet de loi privé. En tant que députée qui n'est pas au Conseil privé, je dois passer par ce genre de mesures législatives, précisément, pour pouvoir faire ça. Je ne peux pas parler au nom du gouvernement. Encore une fois, je ne fais pas partie du Conseil privé...

Patrick Bonin: Je sais. J'essaie de comprendre.

Tatiana Auguste: J'essaie de vous dire que c'est ma façon de faire. J'utilise les outils qui me sont donnés en ce moment pour pouvoir justement proposer une stratégie qui...

Patrick Bonin: Je vais répéter ma question...

Tatiana Auguste: Cette stratégie apportera de la cohésion relativement aux provinces et aux territoires. Ces 13 entités travaillent en vase clos, comme nous le voyons en ce moment, sur le plan climatique.

Patrick Bonin: Au bout du compte, quel est l'obstacle qui empêche d'avoir plus de cohésion?

Sur les plans juridique et administratif, qu'est-ce qui empêche le gouvernement de le faire aujourd'hui? C'est ça, ma question, et je n'ai pas obtenu de réponse.

Tatiana Auguste: En ce moment, il n'y a pas de collaboration entre les différentes provinces.

Patrick Bonin: Vous n'avez cependant pas besoin d'un projet de loi pour amener de la collaboration.

Tatiana Auguste: Moi, j'ai besoin d'un projet de loi pour pouvoir faire ce genre de processus, parce que je suis une députée.

Patrick Bonin: Cependant, nous avons besoin...

Tatiana Auguste: C'est le processus que je dois suivre pour pouvoir faire quelque chose comme ça.

Patrick Bonin: D'accord.

Dites à votre gouvernement d'agir concrètement au lieu de débattre d'un projet de loi dont il n'a pas besoin.

Tatiana Auguste: Pour moi, ce projet de loi est très important, et on en a besoin. Certaines personnes nous l'ont demandé. De plus, je pense que c'est important d'avoir une stratégie nationale sur les sécheresses et les inondations.

Patrick Bonin: D'accord. Ça va aller. J'ai compris.

Tatiana Auguste: Vous pensez peut-être que ce n'est pas important, mais, pour moi, c'est très important.

Merci.

La présidente: Merci, monsieur Bonin.

[Traduction]

Nous passons maintenant à M. Leslie, pour cinq minutes.

Branden Leslie (Portage—Lisgar, PCC): Merci, madame la présidente.

Merci d'être parmi nous, madame Auguste.

J'aimerais poursuivre dans la même veine que mon collègue.

Ce projet de loi exige que la ministre Dabrusin élabore une stratégie nationale sur la prévision des inondations et des sécheresses. Les commentaires portent sur ce qui pourrait figurer dans cette stratégie, mais c'est l'objet même de ce projet de loi. C'est un plan pour élaborer un plan. Il a été adopté à la Chambre des communes, mais pas au Sénat. Le Parlement a été prorogé. C'était il y a environ 18 mois. Je comprends pourquoi vous le présentez de nouveau.

Le projet de loi prévoit une période de deux ans pour que la ministre présente une stratégie. Étant donné que le soutien était unanime au cours de la dernière législature, pourquoi, selon vous, la ministre n'a-t-elle pas présenté de stratégie de son propre chef, sans ce projet de loi?

Tatiana Auguste: Je ne pourrais pas expliquer la décision de la ministre de l'Environnement de ne pas avoir agi en ce sens.

C'est un projet de loi qui me tient à cœur. Voilà pourquoi, lorsque j'ai eu l'occasion de présenter un projet de loi d'initiative parlementaire, c'est l'un des sujets que je voulais à nouveau aborder.

Branden Leslie: Êtes-vous membre du caucus libéral sur le climat? S'agirait-il d'un forum propice pour tenter de faire agir le gouvernement, plutôt que de passer à nouveau par l'interminable processus pour présenter un projet de loi d'initiative parlementaire?

Tatiana Auguste: Je suis désolée. Je n'ai pas compris la première partie de votre intervention.

Branden Leslie: Je crois savoir que le caucus libéral sur le climat a tenu une réunion hier soir. Je suis curieux de savoir si vous y étiez et si vous pensez que c'est un forum qui pourrait permettre à votre propre parti de présenter cette idée au gouvernement. Nous n'aurions ainsi pas à attendre — encore une fois, et qui sait pendant combien de temps — l'adoption de ce projet de loi avant que la ministre ne prenne des mesures.

Tatiana Auguste: Non, je n'ai pas assisté à une réunion hier soir. Je vous remercie de la question.

Je travaille sur ce projet de loi parce que je me soucie de l'environnement et des problèmes que connaît ma communauté à cause des inondations et des sécheresses.

Branden Leslie: À quels gouvernements provinciaux avez-vous parlé de ce projet de loi?

Tatiana Auguste: Je n'ai parlé à aucun gouvernement provincial.

Branden Leslie: Vous n'avez parlé à aucun d'entre eux.

Je dirais qu'il serait utile de savoir ce que les provinces en pensent avant de confier à un ministre le mandat de créer une stratégie qui les implique.

Tatiana Auguste: Je n'ai pas eu de conversations officielles avec les gouvernements provinciaux, encore une fois en raison des ressources limitées— c'est un projet de loi d'initiative parlementaire —, mais le projet de loi demande la collaboration. Le projet de loi n'impose rien; il cherche à réunir ce que tout le monde est prêt à apporter à la table pour le bien commun.

Branden Leslie: Il y a quelques semaines, nous avons reçu le commissaire à l'environnement. Il a récemment rédigé un rapport assez cinglant sur la débâcle de la cartographie des inondations de Ressources naturelles Canada et d'ECCC qui a fait perdre aux contribuables au moins 11,5 millions de dollars.

Que pensez-vous de ce rapport, et comment ce projet de loi pourrait-il tenir compte de ces constats?

Tatiana Auguste: J'ai lu le rapport, et je pense que le projet de loi C-241 tiendrait compte, en tout ou en partie, de certaines des recommandations qu'on y lit.

Branden Leslie: Le projet de loi C-241 dit que la ministre doit élaborer une stratégie. Étant donné les conclusions de ce rapport, que pensez-vous de l'achat par le gouvernement de données qui sont désuètes, qui ne peuvent pas être mises à jour et qui ne seront d'aucune utilité à l'avenir?

• (1635)

Tatiana Auguste: J'aimerais revenir à... Je crois que la première partie de la question portait sur les recommandations du rapport, si je ne me trompe pas.

Branden Leslie: Je suis simplement curieux. Le rapport est cinglant et porte sur la prévision des inondations et des sécheresses. Qu'en pensez-vous?

Vous n'avez peut-être pas vu l'échange. Vous devriez certainement en prendre connaissance. Il portait sur le manque d'information et de clarté quant à la façon dont 11,5 millions de dollars ont été dépensés pour des données qui sont déjà désuètes, qui ne peuvent pas être mises à jour et qui appartiennent au propriétaire. J'aimerais savoir ce que vous pensez des recommandations du commissaire à l'environnement.

Tatiana Auguste: Oui, je peux vous faire part de mes réflexions sur les recommandations.

En ce qui concerne le point 24 du rapport, je crois que l'alinéa 3(3)c) de mon projet de loi d'initiative parlementaire prévoirait la possibilité de mettre en place un système national de prévention des inondations et des sécheresses, mais aussi la délimitation des plaines actuelles et futures qui pourraient être inondées. Ces mesures nous ramènent directement à l'objectif du projet de loi, qui s'inscrit dans... je suis désolée, je connais seulement le mot en français...

[Français]

la cartographie pancanadienne, qui est plus fiable et plus adaptée aux changements climatiques.

[Traduction]

Branden Leslie: Mon collègue vous a posé des questions sur certains groupes du Québec. Pourriez-vous déposer une liste des intervenants qui ont appuyé publiquement ce projet de loi au cours de la présente législature? Un de mes collègues a parlé des groupes agricoles. Vous avez dit avoir parlé à quelqu'un en Saskatchewan.

Pourriez-vous déposer auprès du Comité le nom de tous les groupes qui appuient publiquement ce projet de loi?

Tatiana Auguste: Je pourrais certainement déposer des renseignements auprès du Comité.

Branden Leslie: Pourriez-vous nous donner quelques noms parmi ces groupes?

Tatiana Auguste: Oui. Mères au front, un groupe de défense du climat, appuie cette initiative, ainsi que quelques associations d'ingénieurs auxquelles nous avons également parlé. Si vous voulez plus de détails, je pourrais déposer une liste.

Branden Leslie: Merci.

La présidente: Merci, monsieur Leslie.

Nous passons maintenant à M. Malette, pour cinq minutes.

Chris Malette (Bay of Quinte, Lib.): Merci, madame la présidente.

Merci beaucoup, madame Auguste. Je vous remercie de votre temps et de vos efforts dans ce dossier.

Je tiens également à souligner que la version précédente de ce projet de loi d'initiative parlementaire, avant qu'il ne meure au Feuilleton à cause de la prorogation, a reçu l'appui de tous les partis. Par conséquent, je pense que nous sommes manifestement sur la bonne voie.

Ma question s'adresse à M. Pomeroy. Vous avez mentionné que les systèmes de prévision sont actuellement fragmentés d'une administration à l'autre. Comment ce projet de loi améliorerait-il la coordination tout en respectant les responsabilités et l'expertise des provinces?

John Pomeroy: Tout d'abord, je vais vous expliquer d'où nous partons.

Notre groupe universitaire a organisé une réunion des 13 prévisionnistes provinciaux et territoriaux des inondations avec le gouvernement fédéral pour explorer les capacités. Ils ne s'étaient jamais rencontrés auparavant. Voilà où nous en sommes en ce moment. Treize roues différentes se font construire en vase clos. Cette coordination, cette communauté de pratique, est un gain immédiat qui permet d'échanger des pratiques exemplaires et de dire: « Hé, cette initiative a fonctionné au Manitoba. Essayez-la au Nouveau-Brunswick. »

Le deuxième point, c'est que le gouvernement fédéral ne fait pas de prévisions des inondations. Il fait des prévisions météorologiques, mais ses modèles pourraient servir à des capacités de prévision des inondations. Il n'a jamais pris cette voie, afin de ne pas empiéter sur les responsabilités provinciales en vertu de la Constitution canadienne, qui concernent la gestion de l'eau et les enjeux liés aux urgences. Voilà pourquoi un projet de loi est nécessaire pour réunir les intervenants.

Je pense qu'on hésite à créer un système fédéral de prévision des inondations à l'instar des États-Unis, parce qu'un tel système empièterait sur les responsabilités provinciales et sèmerait la confusion. Voilà pourquoi il faut un système national coopératif.

Chris Malette: Madame la présidente, je vais partager mon temps de parole avec M. Greaves, mais j'ai une autre petite question, si vous me le permettez, pour M. Pomeroy.

Ce projet de loi reconnaît les répercussions disproportionnées que les inondations et les sécheresses peuvent avoir sur les agriculteurs des régions rurales. Vous avez mentionné que vous venez de la Saskatchewan.

Pourriez-vous nous dire en quoi l'amélioration de ces prévisions pourrait aider le secteur agricole?

John Pomeroy: Oui. J'ai une formation en génie agricole, alors la question m'intéresse beaucoup.

Les agriculteurs ont besoin de savoir pendant combien de temps leurs champs seront inondés et quelle superficie sera inondée. S'ils en sont avisés au préalable, ils peuvent ouvrir des drains et même couper des routes de section pour laisser passer les eaux de crue.

Il en va de même pour les sécheresses. Si nos prévisions saisonnières des sécheresses deviennent exactes, les agriculteurs auront suffisamment de temps pour modifier leurs plans pour l'année. Concrètement, ils pourront déterminer ce qu'ils vont semer, la taille de leurs troupeaux de bovins et s'ils doivent stocker de l'eau supplémentaire dans certaines mares-réservoirs. Des prévisions exactes aideront aussi les organismes provinciaux à gérer leurs réservoirs.

• (1640)

Chris Malette: Merci.

Will Greaves (Victoria, Lib.): Bonjour, chers collègues.

[Français]

Bonjour, madame Auguste.

Je vous remercie d'être ici aujourd'hui.

[Traduction]

Je vous remercie d'avoir présenté ce projet de loi d'initiative parlementaire, qui porte sur un sujet de la plus haute importance pour

bon nombre de nos collectivités. Je représente la circonscription de Victoria, qui est malheureusement périodiquement touchée par la sécheresse et les inondations. Ce sont donc des expériences que nous connaissons très bien.

En 2021, la Colombie-Britannique a été frappée par une série d'événements météorologiques extrêmes qui ont eu des effets dévastateurs partout dans la province. Les inondations extrêmes de cette année-là ont non seulement isolé ma région — le Grand Victoria — du reste de l'île de Vancouver, mais elles ont été suffisamment graves pour isoler la ville du Grand Vancouver et le port de Vancouver du reste du Canada. Les répercussions économiques et sociales ainsi que les dommages physiques de ce genre d'événements sont énormes et la planification adéquate semble être un élément de la plus grande urgence pour le pays et le gouvernement.

Cela dit, pourriez-vous nous en dire plus sur la façon dont une stratégie nationale, telle qu'elle est décrite dans votre projet de loi d'initiative parlementaire, aiderait les gouvernements, les provinces et d'autres organismes à protéger de façon proactive les infrastructures face à des phénomènes météorologiques extrêmes comme les inondations?

Tatiana Auguste: La réalité, c'est que chaque administration gère différentes technologies de prévision, de collecte de données et d'archivage. Aucune d'entre elles n'est interopérable. Cela signifie qu'en Colombie-Britannique, vous avez votre façon de voir les inondations et les sécheresses, mais il n'est pas facile pour vous d'examiner les données d'une province ou de municipalités voisines qui ont les mêmes réalités.

Vous ne seriez pas en mesure d'échanger ces informations précieuses, parce que vous ne parlez pas toujours la même langue et que vous n'utilisez pas les mêmes modèles. Il serait vraiment utile qu'une expérience vécue au Québec, par exemple, puisse ensuite aider Victoria à passer à travers une période similaire. Mais pour que cela se produise, nous devons avoir le même langage et parler des mêmes choses.

La présidente: Merci beaucoup, monsieur Greaves.

[Français]

Je vous remercie, madame Auguste et monsieur Pomeroy, d'avoir été ici avec nous.

Notre première heure de réunion est terminée.

[Traduction]

Nous allons suspendre brièvement la séance pour que les nouveaux témoins puissent s'installer. Nous reprendrons dans quelques minutes.

Merci.

• (1640)

(Pause)

• (1650)

La présidente: Nous reprenons les travaux. Merci à tous. Nous allons commencer la deuxième heure de la séance du Comité permanent de l'environnement et du développement durable.

Nous accueillons maintenant des témoins de plusieurs ministères fédéraux qui feront des déclarations préliminaires et répondront à nos questions.

Bienvenue à tous nos témoins. Je vais les présenter brièvement.

Nous accueillons Gemma Boag, de l'Agence canadienne de l'eau, Aman Deep, du ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Hieu Vu, du ministère des Ressources naturelles, Kenza El Bied, du ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile, et Stephanie Lane, Doris Fortin et Guy Kuate, du ministère de l'Environnement.

Je crois que Mme Fortin fera une déclaration préliminaire de cinq minutes.

Je vous cède la parole. Merci beaucoup.

[Français]

Doris Fortin (directrice générale, Direction des politiques, de la planification et des partenariats, ministère de l'Environnement): Merci beaucoup, madame la présidente.

Bonjour, membres du Comité.

Je m'appelle Doris Fortin. Je suis la directrice générale des politiques, de la planification et des partenariats au sein du Service météorologique du Canada, qui fait partie de l'Environnement et Changement climatique Canada. Je suis heureuse d'être avec vous, aujourd'hui. Je suis accompagnée de plusieurs collègues, que la présidente vous a présentés.

Je vous remercie de m'avoir invitée à discuter du projet de loi C-241 avec vous.

• (1655)

[Traduction]

Comme vous le savez, les inondations sont le danger le plus fréquent et le plus coûteux au Canada. Aux coûts importants encourus par les Canadiens — les coûts assurés et non assurés liés aux inondations — s'ajoute l'aide aux victimes fournie par le gouvernement du Canada, qui a représenté jusqu'à 230 millions de dollars par année entre 2016 et 2025.

Le projet de loi est présenté à un moment où tous les ordres de gouvernement du Canada travaillent à améliorer la façon dont nous soutenons la résilience des Canadiens et, ce faisant, améliorent la coordination entre toutes nos entreprises afin de renforcer la préparation, l'intervention et le rétablissement en cas d'inondation.

[Français]

S'il est adopté, le projet de loi exigerait que la ministre de l'Environnement, du Changement climatique et de la Nature élabore une stratégie nationale de prévision des inondations et des sécheresses en collaboration avec les ministres de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, du Logement et de l'Infrastructure, de l'Énergie et des Ressources naturelles et de la Sécurité publique.

La ministre sera aussi tenue de consulter les gouvernements provinciaux, les gouvernements autochtones et d'autres intervenants pertinents, par exemple des représentants d'universités canadiennes, d'organisations de la société civile et de l'industrie, en particulier de l'industrie de l'assurance.

[Traduction]

Ces consultations sont essentielles, car les provinces et les territoires ont la responsabilité législative principale de la gestion des ressources en eau sur leur territoire. Ils sont également responsables de l'utilisation des terres et des infrastructures de lutte contre les inondations. Le rôle du gouvernement fédéral dans ce domaine consiste à soutenir les provinces et les territoires, notamment en fa-

cilitant la coordination nationale et en fournissant des données de surveillance environnementale.

Par exemple, le Service hydrologique national, qui fait partie du Service météorologique du Canada, recueille, interprète et diffuse des renseignements normalisés sur la quantité d'eau au Canada dans le cadre du Programme national de relevés hydrométriques. Il le fait en collaboration avec les 13 provinces et territoires. C'est un programme à frais partagés, ce qui signifie que le gouvernement fédéral et les provinces et territoires y mettent de l'argent. Il s'agit de la source faisant autorité au Canada pour les données sur la quantité d'eau de surface utilisées par tous les ordres de gouvernement et la population canadienne. Les données appuient la prévision des inondations et des sécheresses, la gestion de l'eau et les interventions d'urgence.

L'Agence canadienne de l'eau — qui est aussi un ministère fédéral — a le mandat d'améliorer la gestion de l'eau douce au Canada. Grâce à son leadership, elle favorise une collaboration efficace dans l'ensemble du système fédéral, ainsi qu'une coordination et une collaboration améliorées avec les provinces, les territoires et les peuples autochtones, afin de relever de façon proactive les défis transfrontaliers nationaux et régionaux en matière d'eau douce et de tirer profit des possibilités en la matière.

Agriculture et Agroalimentaire Canada est le responsable national de la surveillance et de la déclaration des sécheresses. Il produit des évaluations mensuelles de la sécheresse par l'entremise de l'Outil de surveillance des sécheresses au Canada, en s'appuyant sur les sources de données existantes, y compris les données que le Service météorologique du Canada produit à partir des prévisions météorologiques.

[Français]

Nous savons qu'il y a des améliorations à faire. Des rapports publiés par Sécurité publique Canada ont reconnu qu'il y a des lacunes dans la coordination entre les différents ordres de gouvernement pour la prévision d'inondations et que peu de Canadiens sont sensibilisés aux données disponibles, à leur niveau personnel de risque et à l'information qui pourrait les aider à atténuer ces risques.

Le projet de loi décrit des éléments précis qu'une stratégie devrait inclure, notamment l'évaluation de la nécessité et des avantages d'une coordination nationale, de nouveaux investissements et de l'application de nouvelles technologies pour la prévision des inondations et des sécheresses. Un autre élément requis est l'évaluation des possibilités de développement en matière de prévisions nationales sur les inondations et les sécheresses.

[Traduction]

Dans sa forme actuelle, le projet de loi exigerait également une évaluation de la nécessité d'une modélisation pour recenser les propriétés et les infrastructures à risque d'inondations. Le gouvernement fédéral a pris des mesures dans des domaines connexes, notamment par l'entremise du Programme d'identification et de cartographie des aléas d'inondation et de l'élaboration d'ensembles de données sur les zones de risque d'inondation, ainsi que par l'entremise de la collaboration avec le milieu universitaire pour élaborer un modèle national de risque d'inondation de source ouverte. Le projet de loi exigerait également l'élaboration d'une proposition visant à établir un service national de prévision des ressources hydrologiques et hydriques.

[Français]

En somme, le projet de loi C-241 permettra au gouvernement fédéral de continuer à jouer son rôle de coordination nationale pour aider à combler les lacunes existantes en appui à la prévision, en collaboration, bien entendu, avec les provinces, les territoires et les autres intervenants pertinents dans ce cas-ci.

Merci à tous. Nous sommes à votre disposition pour répondre à vos questions.

• (1700)

[Traduction]

La présidente: Merci beaucoup, madame Fortin.

Nous allons commencer par les conservateurs et M. Leslie, qui dispose de six minutes. Allez-y, s'il vous plaît.

Branden Leslie: Merci à tous d'être ici.

Comme l'a fait valoir la marraine du projet de loi, l'Agence canadienne de l'eau jouera probablement un rôle de premier plan dans le résultat de cette mesure législative, si elle se concrétise. Je vais commencer par là.

Le gouvernement dit que plus de 20 ministères et organismes fédéraux avaient déjà des responsabilités en matière d'eau douce avant votre existence, alors quel pouvoir, quel outil ou quelle capacité l'Agence canadienne de l'eau dispose-t-elle que les 20 autres n'ont pas?

Gemma Boag (directrice générale, Politique et mobilisation de l'eau douce, Agence canadienne de l'eau): Je vous remercie de la question.

Comme nous l'avons dit dans notre déclaration préliminaire, l'Agence a pour mandat de favoriser la coordination et la collaboration entre ces ministères et organismes. Nous le faisons notamment en gérant le Comité fédéral sur l'eau douce.

Je ne passerai pas en revue toutes les autres fonctions de l'Agence, mais l'un des principaux domaines est la mise en œuvre de ce que nous appelons les initiatives relatives aux écosystèmes d'eau douce dans huit grands bassins du pays. Le programme le plus important concerne les Grands Lacs. À l'est, il y a le Wolastoq ou le fleuve Saint-Jean, et le fleuve Saint-Laurent. Il y a aussi le lac des Bois, le lac Winnipeg, le bassin du Mackenzie et le fleuve Fraser.

Branden Leslie: J'aimerais revenir au lac Winnipeg plus tard.

Sachant que votre rôle vise la coordination, si le problème était la fragmentation entre les ministères fédéraux, pourquoi la solution a-t-elle été de créer un 21^e ministère au lieu de simplement accroître la responsabilité d'un ministre existant?

Gemma Boag: En ce qui concerne les fonctions de l'Agence, nous essayons d'améliorer la coordination et la collaboration entre les ministères en les réunissant dans un forum comme le Comité fédéral sur l'eau douce. De plus, lorsque nous travaillons dans ces grands bassins, l'Agence réunit plusieurs ministères fédéraux, par exemple.

Branden Leslie: J'ai encore du mal à comprendre ce que vous faites exactement. Environnement et Changement climatique Canada s'occupe encore de toutes les activités scientifiques et de surveillance liées aux eaux douces. Les provinces gèrent encore l'eau dans son ensemble. Les municipalités gèrent leurs infrastruc-

tures et leurs bassins hydrographiques locaux et assurent une grande partie de la prestation des programmes.

Au-delà de la coordination générale, des rassemblements, des réunions et peut-être une certaine image de marque, êtes-vous responsables des subventions? Que faites-vous exactement?

Gemma Boag: Dans ces huit grands bassins, nous versons des subventions et des contributions en collaboration avec les provinces, les territoires et les partenaires autochtones pour régler les problèmes importants liés à l'eau douce qui ont été cernés dans ces régions, en collaboration avec des partenaires. Certaines de ces collaborations existent depuis longtemps. En ce qui concerne les Grands Lacs, la collaboration remonte à quelques décennies et vise à régler les problèmes de qualité de l'eau de même qu'à restaurer les zones préoccupantes. Ce serait un exemple de...

Branden Leslie: Je viens du Manitoba, alors j'ai un certain parti pris. Vous avez dit que les Grands Lacs avaient reçu la part du lion. D'après ce que je comprends, environ 420 millions de dollars ont été affectés aux Grands Lacs au départ, mais vous avez décidé d'établir l'administration centrale, qu'il relève d'ECCC ou de quoi que ce soit d'autre, à Winnipeg.

Quel est le montant total du financement alloué au lac Winnipeg?

Gemma Boag: Le budget de 2023 prévoyait un investissement de 650 millions de dollars sur 10 ans dans toutes les initiatives relatives aux écosystèmes d'eau douce. Comme vous l'avez mentionné, 420 millions de dollars ont été alloués aux Grands Lacs. L'Agence affectera le financement restant aux autres initiatives axées sur l'écosystème au cours de cette période.

Branden Leslie: Combien ont-ils reçu au lac Winnipeg?

Gemma Boag: Mon collègue qui gère ces programmes n'est pas ici aujourd'hui, mais je pourrais vous faire part du financement qui a été...

Branden Leslie: Bien sûr. Si vous pouviez nous l'envoyer, ce serait formidable.

Pourriez-vous également lui demander de nous expliquer — ou peut-être pourriez-vous nous le dire aujourd'hui — ce qui a été amélioré exactement depuis que les fonds ont commencé à être versés, en particulier pour le lac Winnipeg? Avons-nous constaté une réduction du phosphore, de la charge en éléments nutritifs et de la prolifération d'algues, ou une meilleure surveillance des régions de couverture ou des résultats en matière d'application de la loi?

Ce que j'aimerais savoir, c'est quels sont les résultats mesurables de l'Agence canadienne de l'eau. C'est bien beau de parler d'annonces de montants d'argent envoyés à quelqu'un pour faire quelque chose, mais j'aimerais beaucoup savoir ce qui est réellement réalisé. Avez-vous quelque chose à dire aujourd'hui, ou pourriez-vous demander à votre collègue de soumettre la même information sous forme de données?

Gemma Boag: Oui, nous pourrions vous envoyer un suivi par écrit avec certains des renseignements sur les résultats.

Branden Leslie: Est-ce que l'Agence peut obliger un ministère fédéral, une province, une municipalité ou un bénéficiaire de financement à changer de cap si les résultats en matière d'eau douce ne s'améliorent pas et si vos données montrent que rien n'a vraiment changé? Ou êtes-vous limité à convoquer ces conférences de coordination et à fournir des conseils? Avez-vous le pouvoir d'exiger des changements lorsque les choses ne s'améliorent pas réellement sur le terrain?

• (1705)

Gemma Boag: Dans ces plans d'eau, ce travail se fait principalement dans le cadre d'ententes intergouvernementales et d'ententes interministérielles, où nous travaillons avec d'autres ministères et organismes fédéraux pour établir les priorités ou les résultats que nous cherchons à atteindre, par exemple. Ces éléments sont généralement établis au moyen de mécanismes de collaboration. Les ententes et les approches sont révisées régulièrement. S'il devait y avoir un changement, il serait probablement apporté dans le cadre de ce processus. Tout dépend du contexte.

Branden Leslie: Étant donné qu'il y a 20 ministères qui s'occupent de l'eau, si l'Agence canadienne de l'eau n'existait tout simplement pas demain, que pouvez-vous nous dire sur ce que les Canadiens verraient disparaître? Je ne parle pas d'une rencontre ou d'un cadre, mais qu'est-ce qui changerait concrètement?

Gemma Boag: Pour répondre à cette question, je dois revenir sur les missions des programmes dont dispose l'Agence — par exemple, ces huit grandes initiatives relatives aux écosystèmes mises en œuvre à travers le pays qui concrétisent ces programmes sur le terrain. C'est là l'essence des programmes mis en œuvre par l'Agence.

Branden Leslie: Elle donne donc l'argent à quelqu'un d'autre et croise les doigts.

Gemma Boag: Il s'agit d'un résumé des fonctions et des programmes actuels de l'Agence. C'est un exemple de ce sur quoi elle travaille actuellement.

La présidente: Merci beaucoup, monsieur Leslie.

Nous allons maintenant donner la parole à M. Greaves et à M. Malette pour six minutes.

Will Greaves: Merci, madame la présidente. Je partagerai mon temps de parole avec l'honorable député de Bay of Quinte.

Bonjour, chers témoins. Merci beaucoup d'être parmi nous.

Je ne sais pas exactement à qui adresser cette question, mais je vais peut-être la poser à M. Vu. Si quelqu'un d'autre est mieux à même d'y répondre, n'hésitez pas à lui passer la question.

Pourriez-vous expliquer au Comité comment le gouvernement fédéral évalue actuellement la vulnérabilité des infrastructures clés de tout le pays face à des phénomènes météorologiques extrêmes comme les inondations, la sécheresse ou les feux de forêt? Existe-t-il actuellement un système qui permette de repérer les infrastructures particulièrement vulnérables? À quoi ressemble ce processus?

Hieu Vu (directeur général, Centre canadien de cartographie et d'observation de la Terre, ministère des Ressources naturelles): Ressources naturelles Canada dispose d'un centre de cartographie et d'observation de la Terre. Il s'agit en gros de toutes les cartes. Nous établissons plusieurs couches cartographiques, qui comprennent notamment les bâtiments et les infrastructures.

Nous travaillons également en étroite collaboration avec les provinces et les territoires. Nous disposons d'une stratégie géospatiale et du Conseil canadien de géomatique, au sein duquel nous collaborons avec les provinces et les territoires. Dans la mesure du possible, nous nous efforçons de partager des données normalisées. Ainsi, nous achetons ces renseignements une seule fois, mais ils sont utilisés de nombreuses fois. Nous essayons ensuite de mettre à jour ces cartes aussi régulièrement que possible, à des fins diverses.

Will Greaves: Selon vous, donc, si l'on disposait d'un système permettant de comparer plus facilement les données provenant des différentes provinces et territoires ainsi que de diverses administrations, notamment en ce qui concerne les risques d'inondation et de sécheresse, ces données faciliteraient-elles la mise en place de mesures visant à garantir la sécurité des infrastructures essentielles dans tout le pays?

Hieu Vu: L'interopérabilité est un aspect auquel nous accordons une grande importance. Le Conseil canadien de géomatique, qui est le partenariat fédéral-provincial-territorial, vient tout juste de publier notre stratégie géospatiale, en 2025, afin de répondre à cette même question. Le but est de normaliser les données et de s'assurer qu'elles sont interopérables, tout en évitant les dépenses excessives. Nous voulons investir une seule fois pour ensuite réutiliser ces données à des fins multiples.

Will Greaves: Merci.

Je vais rapidement passer à Mme El Bied pour le temps qu'il me reste.

Merci de votre présence.

L'un des risques auxquels la Colombie-Britannique, tout comme d'autres régions du pays, est évidemment confrontée, sont les incendies de forêt extrêmes. Pourriez-vous nous expliquer en quoi le fait d'améliorer la cartographie et de recueillir des données plus précises sur la sécheresse pourraient aider votre équipe à mieux évaluer les risques d'incendie de forêt?

Kenza El Bied (directrice générale, Politiques en gestion des urgences et de la sensibilisation, ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile): Comme vous le savez, c'est actuellement le ministère de la Sécurité publique qui est chargé de recueillir les données et de communiquer les prévisions concernant les feux de forêt et les inondations aux provinces, aux territoires et aux parties prenantes.

En ce qui concerne les données sur la sécheresse, le ministère de la Sécurité publique ne dispose pas de ces renseignements, mais ceux-ci nous aideraient sans aucun doute à approfondir notre évaluation des risques lorsque nous la publierons sur une base saisonnière.

Will Greaves: Merci beaucoup.

Je vais maintenant céder mon temps de parole, madame la présidente.

La présidente: Allez-y.

Chris Malette: Merci, madame la présidente. Par votre intermédiaire, j'adresse ma question à Mme Fortin.

Du point de vue de votre agence, quelles sont les principales lacunes du système actuel de prévision des inondations et des sécheresses au Canada?

• (1710)

Doris Fortin: Merci beaucoup pour votre question.

Comme je l'ai mentionné tout à l'heure, le Service météorologique du Canada a la responsabilité de coordonner ses efforts avec les provinces et les territoires et de collaborer avec eux afin de recueillir des données sur le niveau et le débit des cours d'eau dans l'ensemble des provinces et des territoires. Étant donné que les champs de compétence sont répartis entre le gouvernement fédéral et les provinces et territoires, les provinces et territoires utilisent ces données pour prévoir les inondations sur leur territoire... dans certains cas, mais pas toujours. Ils y parviennent avec des niveaux de compétence variables. L'harmonisation et l'adoption d'une approche plus coordonnée nous permettraient de tirer parti du système et d'apprendre les uns des autres. On renforcerait ainsi l'ensemble du système. C'est tout à fait possible.

Du point de vue du Service météorologique du Canada... Vous comprendrez bien sûr que les conditions météorologiques ont une incidence sur les prévisions relatives aux inondations et à la sécheresse. La collaboration entre les autorités provinciales, territoriales et fédérales nous permettrait de mettre en place ces différents systèmes de manière à ce qu'ils soient interconnectés. Nous pourrions ensuite utiliser ces données météorologiques pour informer les provinces de ce qui va se passer et les aider à anticiper les conséquences liées aux inondations ou aux sécheresses.

Chris Malette: Selon vous, à quoi ressemblerait la réussite de ce projet, cinq ans après sa mise en œuvre?

Doris Fortin: La réussite pourrait se traduire par un renforcement, dans les différentes provinces et territoires, de la capacité de prévoir les inondations sur leur territoire. Je pense qu'en collaborant, nous pouvons faire progresser la science et améliorer certaines de nos capacités de prévision.

Je peux dire que sur le plan météorologique, par exemple, il est encore très difficile de prévoir les précipitations. En y consacrant nos efforts, nous pourrions améliorer notre capacité de prévoir..., peut-être notre capacité d'établir des prévisions plus à l'avance afin que les gens puissent se préparer aux conditions à venir.

Chris Malette: Merci.

Combien de temps me reste-t-il, madame la présidente?

La présidente: Vous avez 12 secondes.

Chris Malette: Je vais vous laisser, alors. Merci.

La présidente: Merci beaucoup, monsieur Malette.

[Français]

Monsieur Bonin, vous avez la parole pour six minutes.

Patrick Bonin: Merci à tous et à toutes d'être là.

Nous avons eu des discussions lors de l'heure précédente pour essayer de comprendre ce qui empêche le ministère d'écrire tout simplement une stratégie.

Serait-ce possible de le faire sans avoir un projet de loi?

Doris Fortin: Le projet de loi agit en tant que catalyseur pour ériger les efforts dans cette direction.

Patrick Bonin: Pourriez-vous catalyser vos efforts vous-même?

Doris Fortin: Je pense qu'il faudrait que nous catalysions nos efforts tous ensemble, avec toutes les provinces et tous les territoires.

Patrick Bonin: Avez-vous besoin d'un projet de loi pour faire ça? C'est ça, ma question.

Stephanie Lane (directrice exécutive, Gouvernance législative, ministère de l'Environnement): Nous n'avons pas besoin

d'un projet de loi pour créer une stratégie. Cela fait partie des compétences fédérales.

Comme Mme Fortin l'a dit, le projet de loi comprend un délai. Par exemple, dans deux ans, nous devons créer une stratégie, et, dans cinq ans, nous devons faire un rapport au Parlement. Je pense que, même si nous n'avons pas besoin de projet de loi pour créer la stratégie, un projet de loi nous donne une structure et une orientation pour savoir ce que doit comprendre la stratégie dirigée par le Parlement. Ça inclut aussi les demandes de consultation et les choses comme ça. Alors, ça donne un encadrement pour la stratégie dirigée par le Parlement.

Patrick Bonin: Si j'étais ministre de l'Environnement, il y aurait certaines choses qui seraient différentes, mais ça n'arrivera pas.

Disons qu'il y a une urgence climatique et qu'il faut le faire rapidement. Combien de temps ça vous prendrait, si je vous demandais de produire une stratégie?

Doris Fortin: Ce qui limite l'élaboration d'une stratégie vraiment conjointe, c'est-à-dire avec les provinces, les territoires et les intervenants clés, comme les communautés autochtones, c'est le temps nécessaire pour faire l'engagement et les consultations afin d'arriver à une stratégie qui fait consensus.

• (1715)

Patrick Bonin: Donc, combien de temps ça vous prendrait?

Doris Fortin: C'est difficile pour moi de le dire à ce moment-ci, parce que nous n'avons pas tous les gens rassemblés, tous les gens qui devront fournir l'effort. J'imagine que ça pourrait prendre un ou deux ans.

Patrick Bonin: D'accord. C'est environ un an.

J'essaie de comprendre le budget alloué aux efforts d'adaptation aux changements climatiques. C'est quand même assez compliqué. Pour ce qui est du budget des dépenses de 2024-2025, il était de l'ordre de 569 millions de dollars. Quant au budget des dépenses de 2026-2027, je vois seulement 37,3 millions de dollars.

Pouvez-vous m'expliquer cet écart? On s'attendrait à ce que les montants augmentent en matière d'adaptation, vu que les besoins augmentent.

Est-ce un jeu comptable ou s'agit-il d'un étalement dans le temps?

Doris Fortin: Je ne suis pas en mesure de vous donner des détails sur les programmes et le financement en matière d'adaptation aux changements climatiques. Cependant, nous pourrions vous fournir ces informations. Environnement et Changement climatique Canada pourra vous fournir une explication.

Certains programmes du gouvernement fédéral ont une durée de vie limitée. Il est possible que les chiffres que vous voyez soient liés à cela. Il y a un cycle normal de renouvellement de programmes, et je ne sais pas si c'est le cas ici. C'est une raison possible, mais j'aimerais vous fournir une réponse plus définitive à votre question plus tard.

Patrick Bonin: Merci, je vous en serais reconnaissant.

Je pense à l'Agence de l'eau du Canada. Votre ministère n'aurait-il pas pu le faire dans le cadre de cette initiative? L'Agence aurait-elle pu, par exemple, proposer une stratégie et apporter des améliorations dans ce domaine?

[Traduction]

Doris Fortin: L'Agence aurait-elle pu élaborer une stratégie similaire à celle qui est proposée ici?

Gemma Boag: Je ne voudrais pas me risquer à dire qu'il aurait pu mettre en place cette stratégie. En ce qui concerne les fonctions des agences, Environnement et Changement climatique Canada est chargé de la prévision des inondations et Agriculture Canada de celle des sécheresses. Je dirais donc que ces organismes seraient bien placés pour élaborer cette stratégie.

[Français]

Patrick Bonin: D'accord.

Pourquoi serait-il utile ou nécessaire de créer une nouvelle organisation gouvernementale qui fonctionnerait de façon parallèle au Service météorologique du Canada?

Doris Fortin: Vous voulez savoir pourquoi le projet de loi suggère la création d'un service national.

Est-ce bien cela?

Patrick Bonin: Je veux savoir pourquoi ce serait utile ou nécessaire, alors qu'il y a déjà le Service météorologique du Canada.

Qu'est-ce que vous n'êtes pas capable de faire qu'une nouvelle structure ferait?

Doris Fortin: Je ne peux pas vraiment parler des détails liés au projet de loi de la députée. Elle était avec nous plus tôt, et elle vous a présenté le projet de loi. Toutefois, je crois que ce dernier vise à évaluer dans quelle mesure la création d'un tel service serait utile ou non. Le projet de loi ne parle pas nécessairement de créer quelque chose, si je me souviens bien.

Pour répondre à votre question visant à savoir ce qui nous empêche de le faire présentement, je pense à la division des pouvoirs entre le fédéral, les provinces et les territoires. Au fédéral, le Service météorologique du Canada gère présentement le programme qui collecte les données sur les niveaux et les débits des cours d'eau. Cependant, c'est la responsabilité des provinces et des territoires de faire des prévisions par rapport aux inondations sur leur territoire, comme je l'ai mentionné au départ.

La présidente: Merci, monsieur Bonin.

[Traduction]

Nous allons maintenant donner la parole à M. Leslie pour cinq minutes

Branden Leslie: Merci, madame la présidente.

J'aimerais m'adresser à Agriculture Canada. Dans le cadre de ce projet de loi, qui vise à mettre en place non seulement une stratégie de lutte contre la sécheresse, mais aussi une stratégie de gestion de l'humidité ou des inondations, il semble que la politique du gouvernement liée aux sécheresses soit quelque peu illogique. Nous sommes prêts à mettre en place une administration chargée de prévoir les sécheresses, alors que, dans le même temps, nous réduisons les moyens consacrés à la recherche agricole qui aide les agriculteurs à y faire face. Pourriez-vous m'aider à comprendre cette contradiction?

Aman Deep (directeur de la Direction des sciences et technologies, ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire): Merci pour votre question.

Dans le cadre de l'examen approfondi des dépenses, je pense que, pour le secteur agricole, notre objectif était de réduire les frais généraux et de limiter autant que possible les répercussions sur les capacités scientifiques. Dans cette optique, il n'y a aucune incidence sur les moyens que nous utilisons pour surveiller les sécheresses, et nous poursuivrons ces activités dans le cadre de nos programmes actuels. C'est pourquoi...

• (1720)

Branden Leslie: Pouvez-vous garantir aujourd'hui qu'aucune des sept fermetures de stations de recherche actuellement prévues, dont l'une dans ma ville natale, ne retardera pas le développement, la mise à l'essai, l'homologation ou la commercialisation de variétés de semences résistantes à la sécheresse?

Aman Deep: Non, j'ai dit qu'il s'agissait de la capacité de surveillance de la sécheresse en tant que telle. Il s'agit du groupe chargé de produire l'Outil de surveillance des sécheresses au Canada. Cette capacité n'a pas été touchée.

Pour ce qui est de la durabilité, nous continuerons de travailler au développement de ces variétés résistantes à la sécheresse. Nous poursuivrons nos efforts pour améliorer la santé des sols et la rétention de l'eau. Nous continuerons également de travailler sur...

Branden Leslie: Je m'excuse de vous interrompre, mais on a spécifiquement annulé certains projets d'amélioration des cultures, d'essais en champ, de mesure de l'efficacité de l'utilisation de l'eau et d'adaptation à la sécheresse. C'est ce qu'on a supprimé. Il y a donc une contradiction flagrante. On peut certes prévoir les sécheresses, mais si nous n'aidons pas nos agriculteurs à mettre au point des semences de blé résistantes à la sécheresse, par exemple, il semble y avoir une réelle contradiction.

Aman Deep: Je tiens à souligner que nous conserverons nos capacités d'amélioration des cultures et de sélection horticole. Nous conserverons notre capacité en matière de santé et de gestion des sols. La fermeture d'un site ne signifie pas pour autant que nous allons mettre fin à tous les programmes. Certains programmes seront regroupés et transférés à nos autres centres...

Branden Leslie: Encore une fois, c'est la relocalisation qui pose problème. L'objectif des zones d'essai multiples est de disposer de zones climatiques, de conditions d'humidité et de climats de prairie variés. C'est justement le but recherché. Nous développons une variété et veillons à ce qu'elle puisse être cultivée partout. Le résultat le plus marquant a été AAC Brandon, la variété de blé la plus cultivée au Canada.

Je ne comprends vraiment pas en quoi cela pourrait, d'une manière ou d'une autre, renforcer notre résilience face aux sécheresses.

Aman Deep: Nous sommes conscients que les conditions locales sont un facteur important. C'est pourquoi nous maintiendrons également ces 17 centres dans tout le Canada à l'avenir. Lorsque nous aurons besoin de mener des recherches au sein de la collectivité locale, nous continuerons de collaborer avec nos partenaires du monde universitaire et du secteur privé. Nous le faisons déjà.

Branden Leslie: Reconnaissez-vous que la réduction du nombre de stations de recherche entraînera une baisse du nombre de scientifiques qui travaillent sur les essais adaptés aux conditions locales et sur la mise au point de variétés qui ont une incidence directe sur les semences résistantes à la sécheresse ou à l'humidité?

Aman Deep: Comme je l'ai dit, je tiens à souligner que, pour ce qui est de l'amélioration des cultures et de la production végétale, nous continuerons de disposer de capacités solides partout au Canada, notamment...

Branden Leslie: Nous sommes le gouvernement; faites-nous confiance. J'ai du mal à accepter cette réponse.

Je vais revenir à l'Agence canadienne de l'eau pour ma dernière question.

Sur quels critères le Parlement peut-il s'appuyer pour déterminer si le travail qu'accomplit l'Agence canadienne de l'eau est rentable? Encore une fois, quels sont les objectifs, les calendriers et les résultats qui devraient nous permettre de déterminer si votre organisme atteint ou non ses objectifs? Je serais également ravi que vous me transmettiez ces renseignements par écrit, si vous le souhaitez.

Gemma Boag: Volontiers, nous vous les fournirons par écrit.

Branden Leslie: Sur ce, madame la présidente, vous savez probablement que la CBC a rapporté que 14 députés libéraux avaient adressé une lettre au premier ministre...

Chris Malette: J'invoque le Règlement, madame la présidente.

Branden Leslie: ... au sujet de l'abandon par le gouvernement de toutes sortes de politiques environnementales. J'aimerais donc proposer la motion suivante.

La présidente: Un instant, monsieur Leslie. J'ai un rappel au Règlement.

Allez-y, monsieur Malette.

Chris Malette: Je ne vois pas en quoi ces questions ont un rapport avec le projet de loi C-241, madame la présidente. Je m'interroge sur leur pertinence.

Branden Leslie: Je vais proposer une motion.

La présidente: Poursuivez, monsieur Leslie.

Branden Leslie: Merci, madame la présidente.

Comme je le disais, vous avez sans doute tous entendu parler de ces 14 députés libéraux qui ont adressé une lettre au premier ministre au sujet de l'abandon par le gouvernement de toutes sortes de politiques environnementales.

J'aimerais présenter l'avis de motion suivant aux fins d'examen ultérieur:

Que le Comité demande au Cabinet du premier ministre de fournir, dans les deux langues officielles, une copie non caviardée de la lettre qui aurait été envoyée au premier ministre à la fin d'avril 2026 par 14 députés libéraux à propos de la politique environnementale, du Règlement sur l'électricité propre, des changements climatiques et de la crédibilité du gouvernement, tel que rapporté par CBC/Radio-Canada dans l'article intitulé « 14 Liberal MPs pen letter to Carney raising concerns over environmental backslide », publié le vendredi 22 mai 2026; et que la lettre soit fournie au greffier du Comité au plus tard sept jours après l'adoption de la présente motion.

Merci, madame la présidente.

La présidente: Merci, monsieur Leslie.

Nous allons poursuivre les questions.

Je vais maintenant donner la parole à M. Watchorn et à M. Grant pour cinq minutes.

Tim Watchorn: Merci, madame la présidente.

Merci encore aux témoins d'être présents aujourd'hui.

J'aimerais mentionner que M. Grant célèbre sa fête cette semaine.

Un député: Bonne fête.

Tim Watchorn: Je vais donc partager mon temps avec lui cette semaine.

Nous parlions de l'importance du projet de loi d'initiative parlementaire. J'aimerais que vous nous expliquiez un peu plus en détail comment ce projet de loi d'initiative parlementaire, sans imposer quoi que ce soit, permettra de veiller à ce que tous les ministères se concertent pour mettre en place une stratégie visant à améliorer les services de prévision des inondations et des sécheresses dans les provinces et les municipalités.

• (1725)

Doris Fortin: Je peux commencer.

Ce projet de loi d'initiative parlementaire propose un calendrier précis pour l'élaboration d'une stratégie et la présentation d'un rapport sur ses résultats. Il galvanise ainsi les efforts déployés par de nombreux ministères fédéraux, comme nous l'avons évoqué. Il galvanise également les efforts et la collaboration, en s'appuyant sur ce qui existe déjà et sur ce que nous faisons déjà avec les provinces et les territoires, et souligne la nécessité de travailler ensemble pour atteindre l'objectif de ce projet de loi d'initiative parlementaire.

Tim Watchorn: Parfait. Merci.

Au cours de la première heure, M. Pomeroy a expliqué en quoi la puissance de calcul et l'expertise disponibles au niveau fédéral peuvent aider les provinces et les municipalités à mieux s'adapter et, par conséquent, à réaliser des économies. Pourriez-vous nous donner quelques exemples de la manière dont l'intervention du gouvernement fédéral permettra aux Canadiens de faire des économies au quotidien?

Doris Fortin: Je vais vous donner deux exemples.

Le premier est étroitement lié au Service météorologique du Canada. Nous disposons d'un certain nombre de scientifiques ainsi que de météorologues spécialisés qui exploitent des modèles et prévoient les conditions météorologiques à venir. Nos modèles sont très sophistiqués et jouissent d'une grande renommée dans le monde entier. Nous les exécutons sur un superordinateur. Nous avons donc accès à un superordinateur. Nous sommes en mesure de regrouper différents modèles et de les relier entre eux afin d'établir ce lien entre la météo et l'eau, comme je l'ai mentionné tout à l'heure.

Je veux également mentionner l'exemple dont il a déjà été question au sein de ce comité, à savoir le Programme d'identification et de cartographie des aléas d'inondation mené par Ressources naturelles Canada. Je laisserai à mon collègue le soin de vous fournir plus de renseignements à ce sujet. Le travail de Ressources naturelles Canada a notamment consisté à regrouper les efforts des provinces et des territoires. Le Service météorologique du Canada a mis son expertise à contribution pour soutenir l'élaboration de ces cartes des risques d'inondation, qui répondent aux normes d'ingénierie et dont les provinces et les territoires pourront se servir pour prendre des décisions quant aux endroits où elles souhaitent investir et où elles envisagent ou non de construire.

Hieu Vu: Avec le programme d'information et de cartographie relatives aux zones inondables, le financement a permis de fournir suffisamment de ressources et de favoriser la collaboration. Nous avons conclu des accords avec l'ensemble des provinces et des territoires. Grâce à cette collaboration efficace, nous avons été en mesure de produire plus de 450 cartes jusqu'à présent. Cela concerne plus de 516 communautés. Elles disposent désormais de cartes d'une qualité technique qu'elles peuvent utiliser pour prendre des décisions sur leurs investissements en matière d'adaptation.

Nous n'en sommes qu'à mi-chemin de ce programme, qui prendra fin en 2028. Nous prévoyons que d'ici la fin du programme, plus de 1 100 communautés bénéficieront de ce niveau d'informations cartographiques sur les inondations pour prendre leurs décisions.

Tim Watchorn: Je vous remercie.

Wade Grant: Merci, monsieur Watchorn. Encore une fois, merci d'avoir souligné mon 32^e anniversaire. Je vous en suis très reconnaissant.

Je n'ai que peu de temps, madame Fortin.

Je vis en Colombie-Britannique. J'habite dans une région métropolitaine, mais une grande partie de la province est constituée de régions rurales, de municipalités isolées et de communautés des Premières Nations. Nous savons que les communautés autochtones jouent un rôle de plus en plus essentiel dans la politique environnementale.

Pouvez-vous expliquer comment le ministère intègre de plus en plus la participation des populations autochtones et l'élaboration conjointe dans ses travaux actuels?

Doris Fortin: Malheureusement, je peux seulement dire que le ministère s'y emploie. Je travaille au Service météorologique du Canada, donc à moins qu'un de mes collègues souhaite intervenir, je n'ai pas d'exemple précis à donner. Nous élaborons conjointement des projets. Ma collègue de l'Agence canadienne de l'eau peut peut-être parler de la manière dont son organisme collabore avec les communautés et les peuples autochtones.

Gemma Boag: Merci, madame Fortin.

Oui, en ce qui concerne ces huit initiatives relatives aux écosystèmes d'eau douce qui sont menées dans tout le pays, mes collègues chargés de ces programmes travaillent en étroite collaboration avec des partenaires autochtones dans ces bassins pour étudier les mesures concrètes à prendre afin d'améliorer la qualité et la santé de l'eau douce. Cela inclut de travailler avec eux sur des systèmes de connaissances autochtones et de déterminer comment nous pouvons les mettre à contribution pour régler les problèmes dans ces plans d'eau. Ce serait là un exemple. Il y en a d'autres. C'est une partie importante du travail.

• (1730)

La présidente: Je vous remercie.

[Français]

Monsieur Bonin, vous avez la parole pour deux minutes et demie.

Patrick Bonin: Merci, madame la présidente.

Dans le rapport du commissaire à l'environnement sur le plan d'action fédéral en matière d'adaptation, on note quand même qu'il y a des problèmes majeurs et que ce plan doit être bonifié.

Pourquoi ne pas remédier aux lacunes actuelles plutôt que de créer quelque chose comme une stratégie nationale?

Ne pourrions-nous pas traiter cela dans la Stratégie nationale d'adaptation, par exemple?

Doris Fortin: Merci de la question.

Vous avez raison, il y a beaucoup de lacunes actuellement. Je crois qu'il y en a aussi par rapport à notre capacité à faire des prédictions liées aux inondations, dans les provinces et les territoires.

J'ai mentionné tout à l'heure le Programme d'identification et de cartographie des aléas d'inondation, dont vous avez discuté en comité, il y a quelques semaines. Ce programme fait partie de la Stratégie nationale d'adaptation, qui a une portée plus large. La question des inondations y est incluse.

Dans la Stratégie nationale d'adaptation, un des systèmes clés est la résilience aux désastres naturels. C'est une partie intrinsèque de la Stratégie nationale d'adaptation.

Patrick Bonin: Le commissaire à l'environnement a aussi mentionné que des plans d'action bilatéraux, fédéraux, provinciaux et territoriaux devaient être faits en lien avec la Stratégie nationale d'adaptation. Il soulignait le fait qu'il n'y avait pas de plan d'action bilatéral, fédéral ou provincial. En fait, c'est l'une de ses principales critiques.

Cela devrait-il être une priorité, puisque nous parlons de collaboration avec les provinces?

Doris Fortin: Je n'ai malheureusement pas d'information sur ce sujet particulier. Je propose de vous fournir de l'information par écrit plus tard. Je vous suggère aussi de consulter mes collègues au sein du ministère, qui sont les chefs de file pour ce qui est de l'exécution de ces programmes.

Patrick Bonin: Le rapport du commissaire a été publié en juin 2025. Un an plus tard, vous nous dites que ce dossier n'a pas progressé, malgré les critiques du commissaire. Il affirmait qu'il n'y avait pas de plan d'action prévu au provincial et au fédéral.

Doris Fortin: Je n'ai pas dit que ça n'avait pas progressé.

Ce que je vous ai dit, c'est que je n'ai pas cette information en main, présentement.

Patrick Bonin: D'accord.

La présidente: Merci beaucoup, monsieur Bonin.

[Traduction]

Nous allons maintenant entendre M. Ross.

Allez-y.

Ellis Ross (Skeena—Bulkley Valley, PCC): Nous passerons ensuite à Mme Anstey.

Madame Fortin, quand nous parlons de consultation avec les Premières Nations dans le cadre de l'initiative sur l'eau dont nous discutons aujourd'hui, le terme « consultation » est un mot qui est très librement utilisé de nos jours, mais il a deux définitions. L'une est établie à l'article 35 de la Constitution et dans la jurisprudence. L'autre n'est qu'une simple notification générale: « Qu'en pensez-vous? »

Quelle forme de consultation et quelle définition allez-vous utiliser lorsque vous consultez plus de 600 bandes au Canada concernant l'eau?

Doris Fortin: Je ne peux pas vous dire ce que le projet de loi prévoit pour la définition de consultation. Je ne peux pas en parler parce qu'il s'agit d'un projet de loi d'initiative parlementaire.

Ellis Ross: Mais est-ce une question qui est envisagée à l'heure actuelle?

Je ne veux pas qu'on induise les Premières Nations en erreur en ce qui concerne un processus officiel de consultation et d'accommodement — comme dans l'affaire *Haida* de 2004 — et qu'on se contente de recueillir les commentaires auprès de 600 bandes par courriel, par télécopieur ou par courrier, par exemple. Cela ne constitue pas une consultation aux termes de l'article 35.

Si vous pouvez me fournir ultérieurement une réponse, ce serait formidable aussi.

Doris Fortin: Ma collègue, Mme Lane, ajoutera des observations.

Stephanie Lane: À titre de précision, parlez-vous de la consultation qui serait requise par le projet de loi dans le cadre de l'élaboration de la stratégie?

Ellis Ross: Oui.

Stephanie Lane: Le gouvernement du Canada respecte certainement ses obligations en matière de consultation en vertu de l'article 35 de la Constitution.

Ellis Ross: Cela se fera sous le couvert de la jurisprudence qui soutient l'article 35. Est-ce que ce sera ce type de consultation?

Stephanie Lane: Je dirais que l'obligation prévue à l'article 35 s'applique lorsqu'il y a un risque d'atteinte aux droits.

• (1735)

Ellis Ross: C'est exact.

Stephanie Lane: Je pense que l'élaboration de cette stratégie et les éléments qui y sont énumérés témoignent de la création d'une stratégie. Je ne suis pas certaine, et il faudrait se pencher sur la question plus en détail...

Ellis Ross: Ce serait formidable de pouvoir définir cela, afin que les Premières Nations ne soient pas induites en erreur. Ce serait bien si vous pouviez fournir une réponse au Comité.

Je vais céder la parole à M. Bexte.

David Bexte: Je remercie mes collègues.

Bienvenue aux témoins. Je vous suis reconnaissant du temps que vous nous consacrez aujourd'hui. Le temps file, si bien que nous approchons de la fin de la réunion.

J'aimerais aborder brièvement l'agriculture, mais ce sujet touche à d'autres domaines, alors n'hésitez pas à intervenir. Au comité de l'agriculture récemment, la gestion des risques de l'entreprise a fait l'objet de nombreuses discussions. J'aimerais comprendre comment ou si l'amélioration des prévisions, dont nous discutons aujourd'hui, pourrait réduire les responsabilités du gouvernement fédéral à long terme dans le cadre des programmes d'aide financière en cas de catastrophe, en renforçant la préparation.

Aman Deep: Je vous remercie de la question.

Dans le cadre de la stratégie — si elle est adoptée —, je pense qu'il y a une disposition visant à renforcer la participation et à améliorer l'évaluation des lacunes et des possibilités. Cela pourrait nous aider à mettre en place un meilleur système de prévision et de gestion des sécheresses. À l'heure actuelle, Agriculture Canada dispose de ces programmes, les programmes de gestion des risques de l'en-

treprise, ou GRE, mais je dirais qu'il est encore trop tôt pour déterminer quelle serait l'incidence sur nos programmes de GRE et ce dont nous avons besoin.

David Bexte: C'est là où nous voulons en venir. Nous avons déjà dit aujourd'hui qu'Agriculture Canada est responsable de la prévision des sécheresses et ECCC est responsable de la prévision des inondations. Il y a un lien entre les deux, mais plus précisément, la gestion des risques de l'entreprise d'Agriculture Canada concerne principalement la prévision des sécheresses. J'aimerais beaucoup entendre votre avis à ce sujet, si vous pouvez nous en dire plus.

Voilà qui nous amène à notre prochaine question. Agriculture Canada a-t-il quantifié les pertes économiques que pourraient subir les producteurs en raison de prévisions insuffisantes?

Aman Deep: Je tiens à souligner que les programmes de GRE ne concernent pas uniquement les sécheresses. Ils s'appliquent également à d'autres urgences.

David Bexte: Entendu, mais nous parlons aujourd'hui de prévision des sécheresses.

Aman Deep: Je pense que le ministère pourrait fournir plus de renseignements si vous avez de meilleures prévisions ou des systèmes de prévision améliorés, mais...

David Bexte: Vous n'avez pas encore quantifié quelle en serait l'incidence.

Aman Deep: Non, pas pour le moment.

David Bexte: D'accord. Je suppose que cela répond à ma question suivante. Comment le ministère mesurerait-il la réussite de cette initiative, et une stratégie nationale de prévision améliorerait-elle ou non la résilience?

Aman Deep: Absolument. J'estime, par exemple, que le projet de loi, s'il est adopté, prévoit une disposition visant à élaborer une stratégie et à rendre des comptes. Dans le cadre de cette élaboration, je pense que nous nous pencherons sur ces mesures. Il est encore trop tôt pour savoir quelles seront ces mesures concrètes.

David Bexte: Rien n'a été créé pour l'instant.

D'accord. Merci.

La présidente: Je vous remercie, monsieur Bexte.

Enfin et surtout, nous allons céder la parole à M. Bains pour cinq minutes.

Parm Bains (Richmond-Est—Steveston, Lib.): Merci, madame la présidente.

Merci à nos témoins de se joindre à nous aujourd'hui. J'ai l'impression d'avoir eu l'occasion de travailler avec chacun de vos ministères.

Ma ville natale, Richmond, en Colombie-Britannique, est techniquement sous le niveau de la mer. Elle est équipée d'un système de digues et de stations de pompage assez robustes. J'ai eu l'occasion d'obtenir un soutien important de la part de programmes gouvernementaux pour continuer à protéger la ville. Richmond est constituée de 22 îles et abrite l'aéroport YVR. Elle compte une île industrielle, l'île Mitchell, où se trouvent des scieries. Cela nécessite énormément de logistique. Elle fait partie des 16 communautés qui constituent le plus grand réseau portuaire au pays.

Elle abrite également le plus grand port de pêche commerciale et traite 100 millions de livres de fruits de mer chaque année. Ce chiffre s'élève désormais à 110 millions de livres, entre les fruits de mer, le poisson et le crabe. À lui seul, le port génère plus de 220 millions de dollars en retombées économiques pour notre région. C'est une région importante, tant pour nous que pour le Canada.

Ma question s'adresse peut-être à tout le monde, mais je m'adresse plus particulièrement à M. Deep. L'agriculture représente également 50 % de la région que je représente. Nous avons les plus grands producteurs de canneberges. Nous avons des bleuets et des exploitations laitières. Tout ce qui a trait à ce cadre est extrêmement important pour cette région.

Je peux peut-être demander à chacun de vous de donner son avis — je vais commencer avec M. Vu — sur comment ce cadre contribuera à garantir la sécurité de la chaîne d'approvisionnement et des corridors. Pour être franc, bon nombre des corridors sont constitués d'étendues d'eau, avec le puissant fleuve Fraser, le fleuve utilitaire. Pouvez-vous expliquer brièvement comment les itinéraires de la chaîne d'approvisionnement et les infrastructures seront protégés grâce à ce cadre?

• (1740)

Hieu Vu: Je vous remercie de la question. Je ne peux pas vraiment parler du projet de loi ou du cadre, mais je peux vous dire ce que nous faisons actuellement et comment nous collaborons avec les Britanno-Colombiens.

Nous travaillons en étroite collaboration avec la Colombie-Britannique. Nous avons un programme de partage des coûts avec la province pour la cartographie des zones inondables. Nous menons plus de 11 projets avec la province. Nous avons déjà réalisé 11 cartes qui concernent 81 communautés. Nous avons pour objectif d'avoir des cartes pour soutenir plus de 60 communautés. De plus, chaque fois qu'il y a une inondation, Ressources naturelles Canada offre du soutien aux premiers intervenants de chaque province. Depuis 2018, nous avons fourni 39 cartes d'inondation d'urgence aux premiers intervenants en Colombie-Britannique.

Nos collègues de la Colombie-Britannique nous ont fait part de leurs observations. Nous avons mené une enquête en 2025 pour mieux comprendre comment le travail de collaboration progresse. La Colombie-Britannique a souligné l'importance du partenariat. Sans un soutien fédéral continu, elle continuerait vraisemblablement à travailler sur les inondations, mais à un rythme moins soutenu.

Parm Bains: Expliquez-moi cela. Les travaux ont-ils été ralentis en raison du soutien fédéral? La province n'a-t-elle pas d'argent?

Hieu Vu: Le programme d'identification et de cartographie des aléas d'inondation, ou PICAI, sera en place jusqu'en 2028. Il prendra fin en 2028. Les cartes des zones inondables expirent. Idéalement, elles devraient être renouvelées tous les 5 à 10 ans. À mesure

que le financement arrivera à échéance, les travaux devront se poursuivre. Environ la moitié des provinces ont fait savoir qu'elles doutaient de leur capacité à poursuivre ces travaux. L'autre moitié a indiqué qu'elles les poursuivraient, mais à un rythme réduit, sans le PICAI.

Parm Bains: Je suis curieux. Travaillez-vous avec MDA Space? L'entreprise est également située à Richmond.

Hieu Vu: Oui, nous travaillons avec elle.

Parm Bains: Est-ce pour les questions géospatiales que vous avez mentionnées tout à l'heure?

Hieu Vu: Oui, nous travaillons en étroite collaboration avec l'entreprise dans le domaine géospatial. Nous collaborons étroitement avec l'Agence spatiale canadienne pour tout ce qui concerne les satellites, et avec Ressources naturelles Canada pour tout ce qui concerne les stations au sol. Bon nombre de nos données géospatiales proviennent des satellites, des technologies dans les stations au sol et de la télédétection. Nous travaillons énormément avec le secteur privé pour veiller à ce que nous restions à la fine pointe de la technologie.

Parm Bains: Connaissez-vous la région dont j'ai parlé, celle du fleuve Fraser? Considérez-vous qu'il s'agit d'un corridor de la chaîne d'approvisionnement?

Hieu Vu: Oui, assurément.

Parm Bains: Monsieur Deep, vous pouvez peut-être aborder le volet de l'agriculture.

Aman Deep: Certainement.

En ce qui concerne notre programme actuel, nous diffusons chaque mois les données de surveillance des sécheresses pour fournir de l'information sur les sécheresses. Nous collaborons avec des partenaires, dont la province de la Colombie-Britannique, mais il y a toujours la possibilité de faire plus. Nos scientifiques étudient actuellement de nouvelles technologies pour améliorer davantage la surveillance et les prévisions, dans le but d'aider le secteur.

La présidente: Je vous remercie, monsieur Bains. Le temps est écoulé.

Je remercie tous les témoins du temps qu'ils nous ont consacré aujourd'hui. Nous vous en sommes très reconnaissants.

Voilà qui conclut notre réunion.

La prochaine réunion est prévue pour le jeudi 28 mai. Nous allons rencontrer la ministre Julie Dabrusin pour discuter du budget principal des dépenses. Nous aurons également l'occasion de faire le point sur les récentes annonces du gouvernement sur la tarification du carbone, conformément à une motion précédente de ce comité. La ministre Dabrusin comparaitra la première heure, puis des hauts fonctionnaires viendront pour la deuxième heure.

Merci beaucoup, tout le monde. La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>